



Modèle de Plan de tir pour l'organisation de Fêtes de tir

Les dispositions générales et techniques du modèle de Plan de tir sont valables en tant que directives pour l'élaboration des Plans de tir des fêtes de tir.

Les adaptations effectuées par les organisateurs de Fêtes de tir ne doivent pas contredire les dispositions des Règles du tir sportif.

Sommaire

Partie A	Dispositions générales
Partie B	Dispositions pour les bonnes cibles Fusil 300m
Partie C	Dispositions pour les bonnes cibles Carabine 50m
Partie D	Dispositions pour les bonnes cibles Pistolet 25/50m

Dispositions générales

Si, pour des raisons pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment concernées.

Chaque tireur qui prend part à la 23e Fête cantonale de tir des Grisons 2007 admet les dispositions et prescriptions de ce Plan de tir, ainsi que d'éventuelles prescriptions complémentaires affichées dans les stands, à titre de contrat bilatéral.

1. Bases (Etat au début de la fête)

- 1.1. Règles du tir sportif (RTSp) de la FST, annexes incluses (Règles techniques et Appendice [vue d'ensemble des Règles ISSF]).
- 1.2. Modèle de Plan de tir pour l'organisation de Fêtes de tir de la FST.
- 1.3. Règlement disciplinaire et de recours de la FST.
- 1.4. Règlements des Concours des sociétés (CSCO) Fusil 300m, Pistolet 50m et 25m.
- 1.5. Dispositions d'exécution pour le Tir des jeunes.
- 1.6. Dispositions d'exécution pour le droit de participation des ressortissants étrangers aux concours de la FST.
- 1.7. Dispositions d'exécution pour la participation facilitée aux concours de la FST pour les participants et handicapés bénéficiant d'allègements de position et les tireurs en fauteuil roulant selon ISCD.
- 1.8. Dispositions de bases de la BSV (Bündner Schiesssportverband).
- 1.9. Prescriptions et directives complémentaires de la Commission de tir, affichées dans les stands de tir.

2. Dates, heures de tir, concours spéciaux

2.1. Tirs en général:

Du vendredi 8 juin 2007 au dimanche 10 juin 2007

Du samedi 16 juin au lundi 18 juin 2007

Du vendredi 22 juin au dimanche 24 juin 2007

2.2. Heures de tir:

Chaque jour de 08h.00 – 12h.00 et de 13h.30 – 19h.00

Exception: le dimanche 24 juin 2007, le tir prendra fin à 17h.00

2.3. Concours spéciaux et manifestations particulières:

Concours d'armée:	Samedi	2 juin 2007
Tir des autorités et des sponsors:	Vendredi	15 juin 2007
Journée officielle:	Dimanche	17 juin 2007
Finale des vainqueurs de la fête:	Dimanche	24 juin 2007
Distribution des prix:	Samedi	1er septembre 2007

3. Ouverture des guichets de la Centrale de fête et des places de tir

3.1. Centrale de fête, à Coire, au lieu-dit „Rossboden“:

Les guichets suivants se trouvent à la Centrale de fête, à Coire:

- Remise des livrets de tir commandés, non payés et non expédiés
- Mutations: pour remplacements, inscriptions nouvelles et supplémentaires
- Remboursements
- Rangeurs: pour nouveaux participants, jusqu'à épuisement des stocks
- Guichets de contrôle pour les bonnes cibles et les concours
- Distinctions
- Paiements immédiats
- Vente de prix-souvenirs et de prix en nature
- **Contrôle des armes** (voir sous point 10)
- Bureau des objets trouvés
- Guichet d'information

3.2. Places de tir:

Les guichets suivants se trouvent sur toutes les places de tir:

- Remise des munitions
- Vente de passes: pour l'achat supplémentaire de passes ou de cibles à rachats (maîtrises exclues)

3.3. Heures d'ouverture des guichets:

- **Guichets à la Centrale de fête** (sans guichet Décomptes):
06h.00 – 19h.00 (sans interruption)
- **Guichet Décompte à la Centrale de Fête:**
09h.00 – 12h.30 et 14h.00 – 20h.00
- **Contrôle des armes:**
06h.00 – 19h.00 (sans interruption)
- **Places de tir (vente de passes et de munitions):**
07h.00 – 12h00 et 13h.15 – 19h.00

4. Places de tir et nombre de cibles

4.1. Distance 300m:

Lieu	Nombre de cibles	No. des cibles	Direction
Coire	48 cibles SIUS	No. 1 – 48	
Ems	8 cibles SIUS	No. 51 – 58	
Zizers	8 cibles SIUS	No. 61 – 68	
Igis-Landquart	10 cibles SIUS	No. 71 – 80	
St. Luziensteig	12 cibles SIUS	No. 81 – 92	

4.2. Distance 50m (Pistolet):

Lieu	Nombre de cibles	No. des cibles.	Direction
Coire	20 cibles mobiles	No. 1 – 20	
Ems	6 cibles mobiles	No. 21 – 26	

4.3. Distance 25m (Pistolet):

Lieu	Nombre de cibles	No. des cibles.	Direction
Coire	10 cibles mobiles	No. 1 – 20	
Ems	10 cibles mobiles	No. 21 – 26	

4.4. Distance 50m (Carabine):

Lieu	Nombre de cibles	No des cibles.	Direction
Domat/Ems	12 cibles SIUS	No. 1 – 12	
Landquart	10 cibles SIUS	No. 21 – 30	

4.5. Toutes les installations 300m et Carabine 50m sont équipées d'une installation de marquage électronique.

4.6. Le Comité de tir se réserve le droit de ne pas utiliser ou que partiellement, certaines installations de tir prévues ou, au contraire, en cas d'affluence, d'augmenter les heures et les jours de tir ou d'ouvrir d'autres installations.

5. Délai d'inscription

5.1. Tir en général:

Les sociétés, groupes et tireurs individuels sont priés de s'inscrire **jusqu'au 15 mai 2007** au moyen des formules officielles; cette date est aussi valable pour l'inscription aux Concours des sociétés, par équipe et de groupe. L'attribution des rangs sera déterminée par l'ordre d'arrivée des inscriptions.

5.2. Adresse pour l'inscription:

23^e Fête cantonale de tir des Grisons 2007
Compatibilité de tir Hammer
Am Roggebächli 11
4710 Balsthal

5.3. Inscription en ligne:

Les responsables de sociétés peuvent également transmettre les inscriptions en ligne en connexion directe avec le Secrétariat général de la FST (Fusil 300m et Pistolet 50/25m uniquement). L'inscription en ligne est possible au plus tôt le 1er décembre de l'année civile précédant celle de la Fête de tir.

Adresse Internet: www.shoot.ch (inscription)
www.grksf07.ch (inscription en ligne)

5.4. Concours spéciaux et manifestations particulières:

Concours d'armée: selon les dispositions d'exécution
Tir des autorités et des sponsors: selon les dispositions d'exécution
Finale des Rois du tir: jusqu'au samedi 23 juin 2007, 12h.00

6. Commandes anticipées de passes et de rangeurs

- 6.1. Jusqu'au **15 mai 2007**, les passes et les rangeurs peuvent être commandés au moyen des formules officielles, à l'adresse suivante:
23^e Fête cantonale de tir des Grisons 2007
Compatibilité de tir Hammer
Am Roggebächli 11
4710 Balsthal
- 6.2. Après réception et contrôle des commandes anticipées, les sociétés reçoivent de l'organisation de la manifestation une facture concernant les finances des sociétés, des équipes et des groupes, les livrets de tir et les différentes passes commandées. Cette facture est accompagnée d'un bulletin de versement et des rangeurs attribués. La facture doit être réglée dans les 30 jours à compter de sa réception.
- 6.3. Les tireurs de société et de groupe ont l'obligation de commander leurs passes et rangeurs par l'entremise de leur société. Pour des raisons d'organisation, les demandes individuelles de tireurs de société ou de groupe ne peuvent pas être prises en considération (inscriptions supplémentaires exceptées).
- 6.4. Les tireurs individuels, dont la société ne participe pas aux Concours de sociétés, de groupes ou par équipes, ont la possibilité de commander leurs passes et rangeurs à l'avance également.
- 6.5. Les commandes complémentaires de passes, de rachats ou de passes d'exercice ne peuvent pas être prises en considération pendant la phase préliminaire de la manifestation et doivent être effectuées sur place, pendant la durée du tir.
- 6.6. Tous les livrets de tir payés seront envoyés aux sociétés dès fin avril, pour autant qu'aucune facture ouverte soit à recouvrer. Les livrets de tir non envoyés sont à retirer pendant le tir au guichet «Livrets de tir» de la Centrale de Fête.
- 6.7. **Attribution des rangeurs:** Le bureau des rangeurs s'efforce d'attribuer les rangeurs selon les passes commandées en tenant compte des souhaits des sociétés, de façon que la même société ou le même groupe puisse disposer d'une ou de plusieurs cibles le jour désiré. **Il faut toutefois prendre soin de ne pas attribuer de rangeurs sur une seconde cible avant que la première ne soit entièrement occupée pour la demi-journée.** (Exemple: 16 rangeurs seront répartis sur une cible de 08h.00 à 12h.00 et non sur deux cibles de 10h.00 à 12h.00).

7. Mutations, inscriptions complémentaires et renonciations

- 7.1. **Inscriptions complémentaires de tireurs de sociétés:**
Les sociétés qui doivent annoncer des tireurs supplémentaires peuvent envoyer leur annonce pendant la phase préparatoire à l'adresse officielle ou les déposer par écrit pendant la fête au guichet «Livrets de tir», à la Centrale de Fête. Aucune taxe n'est prélevée pour les inscriptions complémentaires. Pour toutes les mutations, une taxe de Fr. 6.- par livret de tir modifié sera perçue.
- 7.2. **Annonces de remplacements:**
Les annonces de remplacements ne peuvent être faites que pendant le tir au guichet «Mutations», à la Centrale de Fête, en présentant les livrets de tir des tireurs concernés. Pour toutes les mutations, une taxe de Fr. 6.- par livret de tir modifié sera perçue.
- 7.3. **Inscriptions complémentaires de groupes:**
Les sociétés qui n'ont pas inscrit leurs groupes en même temps que l'inscription de la société peuvent le faire pendant la durée de la fête au guichet «Mutations», à la Centrale de Fête, en présentant les livrets de tir des tireurs concernés. La passe combinée avec le Concours de groupe ne doit ni avoir été tirée ni ne figurer dans aucun des livrets de tir présentés.

- 7.4. **Mutations au sein des groupes existants:**
 Les mutations au sein de groupes existants peuvent être effectuées au guichet «Mutations», à la Centrale de Fête, en présentant les livrets de tir des tireurs concernés. La passe combinée avec le Concours de groupe ne doit ni avoir été tirée ni ne figurer dans aucun des livrets de tir à modifier. Pour toutes les mutations de groupes, une taxe de Fr. 6.- par livret de tir modifié sera perçue.
- 7.5. Le passage d'un groupe à un autre groupe n'est pas autorisé.
- 7.6. **Annulation d'inscriptions de tireurs:**
 Les annulations d'inscriptions doivent être effectuées pendant la durée de la fête au guichet «Mutations», à la Centrale de Fête (voir sous point 8).

8. Livrets de tir

- 8.1. Le livret de tir est personnel et intransmissible. Le livret de tir n'est établi qu'en combinaison avec une licence valable de la FST.
- 8.2. Le prix du livret de tir s'élève à Fr. 25.-, taxes, contrôle des armes, rangeurs et taxes de la Fédération inclus.
- 8.3. Le tireur reçoit un livret de tir par distance Fusil 300m, Pistolet 25/50m et Carabine 50m, avec lequel il est seul habilité à tirer. Le livret de tir doit être signé par son titulaire avant le début du tir.
- 8.4. Exception Pistolet 25/50m: Si un tireur est membre de deux sociétés de base différentes à 25m et à 50m, il peut commander deux livrets de tir pour la discipline pistolet, un pour chaque distance. Les deux livrets de tir doivent être payés.
- 8.5. Les tireurs hors - canton doivent verser une taxe de Fr. 8.- en faveur de la caisse cantonale. La taxe est prélevée lors de l'achat du livret de tir. Chaque tireur ne paie la taxe cantonale qu'une seule fois. Les tireurs bénéficiant de plusieurs livrets de tir peuvent se faire rembourser les taxes payées en trop, après le tir, au guichet «Livrets de tir» au Centre de fête. Les taxes non réclamées échoient en faveur de la caisse cantonale au dernier jour de tir.
- 8.6. Lors du remplacement d'un livret de tir (perte, etc.), il sera perçu une taxe de Fr. 15.-.
- 8.7. L'annulation d'un livret de tir sera facturée d'un montant de Fr. 30.- ou décomptée avec les répartitions (après le dernier jour de tir: Fr. 40.00).
- 8.8. Les livrets de tir non retirés seront facturés aux sociétés concernées d'un montant de Fr. 40.- ou décomptés avec les répartitions.
- 8.9. Les passes individuelles et les passes d'exercice ou de rachats ne seront pas remboursées.

9. Rangeurs

- 9.1. L'ordre de tir est déterminé par le rangeur qui est obligatoire.
- 9.2. La durée par rangeur s'élève à 15 minutes.
- 9.3. Le rangeur contient les indications suivantes: le numéro de la société, le jour de tir, l'installation de tir, le numéro de la cible et l'heure de tir.
- 9.4. Le droit aux rangeurs est exclusivement déterminé par les passes commandées préalablement. Une réservation de rangeurs sans commande préalable est exclue.
- 9.5. Les rangeurs suivants seront délivrés ainsi:

Fusil 300m:	pour bonnes cibles, rachats, etc.:	
	1 – 20 coups	1 rangeur
	pour 1 – 20 coups suivants	1 rangeur

	maîtrise A en 3 positions	6 rangeurs
	maîtrise A/B/D en 2 positions	5 rangeurs
Pistolet 50m:	pour bonnes cibles, rachats, etc.:	
	1 – 15 coups	1 rangeur
	pour 1 – 15 coups suivants	1 rangeur
	maîtrise A	5 rangeurs
	maîtrise B	4 rangeurs
Pistolet 25m:	aucune commande préalable	
	pour les bonnes cibles et la maîtrise, l'attribution est effectuée au stand	
Carabine 50m:	pour les bonnes cibles, rachats, etc.:	
	1 – 20 coups	1 rangeur
	1 – 20 coups suivants	1 rangeur
	maîtrise couchée	4 rangeurs
	maîtrise en 2 positions	5 rangeurs
	maîtrise en 3 positions	6 rangeurs

- 9.6. Les samedis, aucun rangeur ne sera délivré pour le tir des maîtrises à 300m.
- 9.7. Le tireur doit se présenter 10 minutes avant devant la cible attribuée et remettre au secrétaire le livret de tir et le rangeur. Une arrivée tardive entraîne la perte du temps de tir d'un rangeur.
- 9.8. Toutes les réclamations relatives à l'attribution des rangeurs sont réglées définitivement par le Comité de tir.

10. Armes et contrôles des armes

- 10.1. L'admission et le maniement des armes doivent correspondre aux règlements techniques de la FST. Le Comité de tir se réserve le droit d'effectuer des contrôles par sondage dans les stands.
- 10.2. Les armes déposées en violation des prescriptions seront confisquées. Elles pourront être récupérées auprès de la direction de tir contre paiement d'une taxe de Fr. 10.-. Les organisateurs de la fête déclinent toute responsabilité pour les armes ou autres effets endommagés ou perdus.
- 10.3. Le contrôle des armes est obligatoire pour les disciplines Fusil 300m et Pistolet 50/25m. Les armes seront plombées selon les RT de la FST.
- 10.4. Armurier officiel de la fête: **Vasella Armes, à Coire**
- 10.5. **Le contrôle des armes n'est possible qu'à la Centrale de Fête.**

11. Munitions

- 11.1. Seules les munitions d'ordonnance fournies par les organisateurs peuvent être utilisées.
- 11.2. Le prix des munitions d'ordonnance, contribution de sport et de formation incluse, s'élève par cartouche à:
- | | |
|--------------------------------|-------------|
| Cartouche Fusil GP11 et GP90 | 35 centimes |
| Cartouche Pistolet 7.65 et 9mm | 25 centimes |
- Prix des cartouches Pistolet: 35 centimes, sous déduction de dix centimes pour la contribution de sport et de formation qui a déjà été payée avec le prix des passes.
- 11.3. Pour la Carabine 50m et les Pistolets 25/50m – hormis tous les pistolets d'ordonnance – les munitions ordinaires vendues sur le marché dans le cadre des Règles ISSF doivent être amenées par les participants
- 11.4. Les douilles restent la propriété de l'organisateur de la fête.

12. Classes d'âge et allègements de position

- 12.1. Classes d'âge:
- | | |
|-----------------------|--|
| Adolescents (U16) | 10 – 16 ans (années de naissance 1997 – 1991) |
| Juniors (U20) | 17 – 20 ans (années de naissance 1990 – 1987) |
| Elite (E) | catégorie ouverte (toutes les années de naissance) |
| Seniors (S) | 46 - 59 ans (années de naissance 1961 - 1948) |
| Vétérans (V) | 60 – 69 ans (années de naissance 1947 – 1938) |
| Seniors vétérans (SV) | dès 70 ans (années de naissance 1937 et avant) |
- 12.2. Sur demande, les tireurs doivent justifier leur identité au moyen de la licence.
- 12.3. Les adolescents, les juniors, les vétérans et les seniors vétérans n'ont droit aux avantages prévus par le Plan de tir que si leur livret de tir indique la mention respective.
- 12.4. Les allègements de position et les modifications d'armes autorisés par la FST sont reconnus. Ils doivent être mentionnés sur la carte de la licence ou pouvoir être justifiés d'une autre manière par des documents de la FST. D'autres attestations ne sont pas reconnues.

13. Déroulement des tirs, règles de tir et évaluation des coups

- 13.1. Pour toutes les règles de tir, on renvoie explicitement aux Règles techniques de tir de la FST pour toutes les disciplines.
- 13.2. Le tireur est responsable que les fonctionnaires comprennent ses instructions correctement. Le tireur doit vérifier la justesse des inscriptions dans le livret de tir. **Les corrections et les résultats donnant droit à une distinction ou à une répartition doivent être visées par l'organe de surveillance du stand.**
- 13.3. Il est interdit aux tireurs de manipuler les cibles ou les appareils de commande.
- 13.4. En cas de problèmes techniques avec les cibles, les tireurs doivent entièrement répéter les bonnes cibles ou les passes.
- 13.5. A la fin du tir, chaque tireur doit se rendre au guichet „**Contrôles**“ afin qu'il puisse contrôler et éventuellement corriger les résultats saisis.
- 13.6. En cas d'égalité des points, pour autant que rien d'autre n'ait été défini: appui par les meilleurs coups profonds du programme entier, puis par l'âge (selon l'art. 51 RTSp).
- 13.7. Les réclamations et les plaintes relatives au déroulement du tir ou les règles de tir sont immédiatement liquidées par l'organe de surveillance du stand. Ses décisions peuvent faire l'objet d'un recours adressé par écrit au président du Comité de tir.
- 13.8. **Evaluation des coups:** l'évaluation des coups est effectuée selon les Règles du tir de la FST (RTSp) et les Règles techniques (RT) de chacune des disciplines.

14. Distinctions, répartition en espèces et prix-souvenirs

- 14.1. Un tireur n'a droit qu'à un seul insigne-couronne ou à une seule carte-couronne par livret de tir. Les distinctions pour la cible Junior et les maîtrises, ainsi que les distinctions pour les concours particuliers, exceptées.
- 14.2. Pour les bonnes cibles, les distinctions suivantes sont attribués:
- | | |
|--------------------------------|--|
| 1 – 2 résultats de distinction | insigne-couronne simple ou
carte-couronne à Fr. 12.- |
| 3 – 4 résultats de distinction | insigne-couronne triple ou
carte-couronne à Fr. 15.- |
| dès 5 résultats de distinction | insigne-couronne spécial ou
carte-couronne à Fr. 20.- |

- 14.3. Pour la **cible Juniors**, la distinction suivante est attribuée:
insigne-couronne spécial Juniors
- 14.4. Pour les **maîtrises**, les distinctions suivantes sont attribuées:
insigne-couronne de Grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15.- et
nouvelle médaille de maîtrise de la BSV selon le règlement
insigne-couronne de Petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12.-
- 14.5. **Médailles de maîtrise:** une médaille de maîtrise sera envoyée par courrier postal à tous les ayants-droit après la manifestation. Les tireurs qui sont déjà en possession de la médaille de maîtrise de la BSV n'en recevront pas une seconde.
- 14.6. **Concours spéciaux:** les distinctions seront attribuées selon les règlements particuliers de chacun des concours.
- 14.7. Toutes les distinctions et répartitions en espèces, ainsi que tous les prix-souvenirs doivent être retirés pendant la durée de la fête. Aucune prétention ne sera ultérieurement reconnue.

15. Distribution des prix

- 15.1. La proclamation du classement et la distribution des prix aura lieu à Coire, selon invitations particulière:
- | | |
|--|---------------------------------------|
| Tir en général: | |
| - Concours des sociétés cantonales | samedi 1 ^{er} septembre 2007 |
| - Bonnes cibles | samedi 1 ^{er} septembre 2007 |
| - Concours des sociétés de la FST | aucune distribution de prix |
| - Concours de groupe et par équipe | aucune distribution de prix |
|
Concours spéciaux et manifestations de tir particulières: | |
| - Finale du Roi du tir | dimanche 24 juin 2007 |
| - Concours d'armée | selon le règlement |
| - Concours des autorités et des sponsors | selon le règlement |
- 15.2. Les tireurs et les sociétés ayant droit à un prix seront personnellement invités à la distribution des prix.
- 15.3. Les séries de prix indiquées dans le Plan de tir correspondent aux valeurs minimales garanties et seront encore augmentées, complétées ou allongées selon le résultat de la collecte de prix. L'attribution de prix spéciaux à chacune des bonnes cibles est effectuée selon les souhaits du donateur ou du Comité de tir. Cette attribution est définitive. De même, les prix spéciaux ne seront ni échangés ni remplacés par des prix en espèces.
- 15.4. Un tireur ne reçoit qu'un prix spécial par livret de tir (exceptions: cibles Dons d'honneur, cibles Juniors, cibles finales des Concours des rois du tir et des Concours spéciaux). Lorsqu'il a droit à recevoir plusieurs prix, le tireur reçoit le prix spécial pour la bonne cible dont la valeur est supérieure. En lieu et place du prix spécial, auquel il peut renoncer, le montant du premier prix en espèces ou le montant calculé en fonction de la bonne cible correspondante (Carabine 50m) lui sera versé.
- 15.5. Dans l'ordre de son classement, le tireur peut choisir lui-même le prix lors de la distribution des prix. Le Comité de tir attribue aux tireurs absents ou non représentés le prix de la valeur la plus élevée.
- 15.6. Les prix non retirés peuvent l'être dans un délai de deux mois après la distribution des prix auprès de l'organe dont l'adresse figure sur l'invitation à la distribution des prix. Après l'expiration de ce délai, les prix seront la propriété des organisateurs de la fête.
- 15.7. Tous les prix en espèces, à l'exception des prix spéciaux, seront versés aux tireurs dans un délai de 15 jours après la distribution des prix sous forme de carte de primes variables (CPV). Les versements aux sociétés seront effectués sur le compte qu'elles auront indiqué.

- 15.8. Pour l'envoi égaré de prix ou de versements en raison de données d'adresse incomplètes, toute responsabilité est déclinée. Les frais ainsi occasionnés seront mis à la charge des gagnants.
- 15.9. La liste de distribution des prix sera publiée sur l'Internet, sous www.shoot.ch, et remise gratuitement lors de la distribution des prix ou envoyée après cette dernière aux sociétés et groupes concernés.
- 15.10. Les recours doivent être adressés au Comité de tir dans un délai de 15 jours après la distribution des prix. Exception est faite pour les délais relatifs à la vérification des résultats immédiatement après le tir par les tireurs et les responsables de société. Toute réclamation tardive ne sera plus prise en considération. Les résultats évalués de cette manière seront définitifs.

16. Assurance

- 16.1. L'ensemble des tireurs et des fonctionnaires de l'organisation de la fête est assuré pour toute la durée de la fête auprès de l'AAST et selon ses dispositions. Les assurés renoncent explicitement à toutes les prétentions non couvertes par l'AAST à l'égard des organisateurs de la fête et de leurs organes.
- 16.2. Les tireurs qui provoqueraient des accidents peuvent être tenus responsables tant civilement que pénalement.

17. Dispositions finales

- 17.1. Les infractions aux règlements et aux prescriptions la FST ou à ce Plan de tir peuvent entraîner l'annulation des résultats, la perte des finances payées, l'expulsion des stands de tir et le renvoi du fautif devant la Commission disciplinaire et de recours de la FST, les poursuites pénales étant réservées.
- 17.2. Les réclamations et plaintes relatives au déroulement du tir ou à la distribution des prix doivent être adressées par écrit au président de la Commission de tir dans les 15 jours dès le moment où le plaignant a eu connaissance du motif de la plainte (mais au plus tard 15 jours après la distribution des prix).
- 17.3. Un éventuel recours contre une décision relative à une plainte doit être adressé à l'instance décisionnelle, dans les 15 jours après sa notification, qui le transmettra sans retard et avec préavis à l'instance de recours.
- 17.4. En cas de nécessité (par exemple lors de changements des conditions-cadres, de cas de force majeure, etc.), le présent Plan de tir peut être modifié et adapté par le CO en accord avec la FST et avec le Comité de la BSV.



Modèle de Plan de tir pour l'organisation de Fêtes de tir

Fusil 300m

Les dispositions générales et techniques du modèle de Plan de tir sont valables en tant que directives pour l'élaboration des Plans de tir de Fêtes de tir.

Les adaptations effectuées par les organisateurs de Fêtes de tir ne doivent pas contredire les dispositions des Règles du tir sportif.

Parrainage de la cible:

Armes:	Toutes les armes
Zone de points:	Cible A10
Programme de tir:	5 coups, coup par coup par passe, nombre de passes illimité
Position:	libre pour toutes les armes
Prix:	Fr. 5.50 par passe (Finance de tir Fr. 3.75 et munitions Fr. 1.75)
Dispositions:	<ol style="list-style-type: none">1. Interruption des passes et passage à toutes les bonnes cibles autorisés.2. Durant la phase des commandes anticipées, 8 passes au maximum peuvent être commandées.

Parrainage de la cible:

Armes: Arme libre et Fusil standard

Zone de points: Cible A100

Programme de tir : 4 coups, coup par coup

Positions: Arme libre: libre mais pas couché
Fusil standard: couché bras francs
Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec l'arme libre en position couché bras franc.

Passes: **Fr. 21. —**
(Finance de la passe Fr. 19.60 et munitions Fr. 1.40)

Dotations: Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs.

Prix spéciaux:

1 ^{er} prix	Fr. 500. —
2 ^e prix	Fr. 400. —
3 ^e prix	Fr. 300. —
4 ^e prix	Fr. 200. —
5 ^e prix	Fr. 150. —
6 ^e prix	Fr. 120. —

D'autres prix peuvent être attribués.

Premier prix en espèces: Fr. 70.- Dernier prix en espèces: Fr. 8.-

Classement: Pour les gagnants d'un prix spécial: appui par les coups profonds, puis par l'âge, en cas d'égalité des points.

Distinctions:

		<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
Cat. A, Sport	Arme libre, Fusil standard	352	344	340

Dispositions: Chaque tireur ne peut participer qu'à l'un des Concours Sport-Militaire ou et Concours Militaire-Ordonnance.

Cible Militaire-Ordonnance (-Concours de groupe Ordonnance)

F-300

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. B, Ord 02: Fusil d'assaut 57 avec moyens aux. aut. >31.12.2002
Cat. D, Ord: Mousqueton, Fusil d'assaut 90 et Fusil d'assaut 57

Zone de points: Cible A10

Programme de tir: 2 x 3 coups en série

Positions: Mousqueton: couché bras francs
Fusil d'assaut: sur bipied

Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton, couché bras francs.

Prix: **Fr. 21. —**
(Finance de la passe Fr. 18.90 et munitions Fr. 2.10)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs à chaque catégorie.

Prix spéciaux:	Cat. Ord. 02	Cat. Ord.
1 ^{er} prix	Fr. 300. —	Fr. 600. —
2 ^e prix	Fr. 200. —	Fr. 400. —
3 ^e prix	Fr. 150. —	Fr. 300. —
4 ^e prix		Fr. 250. —
5 ^e prix		Fr. 200. —
6 ^e prix		Fr. 150. —
7 ^e prix		Fr. 120. —

D'autres prix peuvent être attribués.

Premier prix en espèces: Fr. 70.- Dernier prix en espèces: Fr. 8.-

Classement: Pour les gagnants d'un prix spécial: sont déterminants en cas d'égalité de points le meilleur coup profond évalué à 100 points, ensuite le prochain coup profond évalué à 100 points, puis l'âge.

Distinctions:		E/S	J/V	JJ/SV
Cat. B, Ord 02	F ass 57 avec moy. aux. 31.12.02	49	48	47
Cat. D, Ord	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	51	50	49

- Dispositions:
1. La cible "Militaire-Ordonnance" est obligatoire pour le groupe de tireurs participant au Concours de groupe en catégorie Ordonnance et constitue simultanément le résultat du groupe.
 2. Lors du Concours de groupe en catégorie Ordonnance, les tireurs ne peuvent tirer qu'avec des armes d'ordonnance.
 3. Chaque tireur ne peut participer que dans une catégorie du Concours de groupe.
 4. Chaque tireur ne peut participer qu'à l'un des Concours Militaire-Sport et Militaire-Ordonnance.

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. A, Sport: Arme libre et Fusil standard
 Cat. B, Ord 02: Fusil d'assaut 57 avec moy. aux. Aut. >31.12.2002
 Cat. D, Ord: Mousqueton, Fusil d'assaut 90 et Fusil d'assaut 57

Zone de points: Cible A10.

Programme de tir: 6 coups, coup par coup.

Positions: Arme libre: libre mais pas couché
 Fusil standard et Mousqueton: couché bras francs
 Fusil d'assaut: sur bipied.
 Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Prix: **Fr. 21. —**
 (Finance de la passe Fr. 18.90 et munitions Fr. 2.10)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate en espèces ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate en espèces constitue 50 - 60%, le montant de la différence est alors affecté au Concours des sociétés.

Répartition immédiate en espèces:

	Cat. Sport	Cat. Ord. 02	Cat. Ord.
60 points	Fr. 70. —	Fr. 100. —	Fr. 100. —
59 points	Fr. 30. —	Fr. 80. —	Fr. 70. —
58 points	Fr. 24. —	Fr. 60. —	Fr. 50. —
57 points	Fr. 18. —	Fr. 50. —	Fr. 36. —
56 points	Fr. 12. —	Fr. 40. —	Fr. 28. —
55 points	Fr. 8. —	Fr. 30. —	Fr. 20. —
54 points		Fr. 22. —	Fr. 16. —
53 points		Fr. 16. —	Fr. 12. —
52 points		Fr. 12. —	Fr. 8. —
51 points		Fr. 8. —	

Les répartitions en espèces doivent être retirées pendant la durée de la Fête de tir, sinon elles ne peuvent plus être retirées.

Distinctions:

		E/S	J/V	JJ/SV
Cat. A, Sport	Arme libre, Fusil standard	55	54	53
Cat. B, Ord 02	F ass 57 avec moy. aux. 31.12.02	49	48	47
Cat. D, Ord	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	51	50	49

Parrainage de la cible:

- Armes: Cat. A, Sport: Arme libre et Fusil standard
 Cat. B, Ord 02: Fusil d'assaut 57 avec moy. aux.aut. >31.12.2002
 Cat. D, Ord: Mousqueton, Fusil d'assaut 90 et Fusil d'assaut 57
- Zone de points: Cible A10
- Programme de tir: 6 coups en série
- Positions: Arme libre: libre mais pas couché
 Fusil standard et Mousqueton: couché bras francs
 Fusil d'assaut: sur bipied
 Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.
- Prix: **Fr. 21.—**
 (Finance de la passe Fr. 18.90 et munitions Fr. 2.10)
- Dotation: Au moins 60% du produit des passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate en espèces ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate en espèces constitue 50 - 60%, le montant de la différence est alors affecté au Concours des sociétés.

Répartition immédiate en espèces:

	Cat. Sport	Cat. Ord. 02	Cat. Ord.
60 points	Fr. 70.—	Fr. 100.—	Fr. 100.—
59 points	Fr. 30.—	Fr. 80.—	Fr. 70.—
58 points	Fr. 24.—	Fr. 60.—	Fr. 50.—
57 points	Fr. 18.—	Fr. 50.—	Fr. 36.—
56 points	Fr. 12.—	Fr. 40.—	Fr. 28.—
55 points	Fr. 8.—	Fr. 30.—	Fr. 20.—
54 points		Fr. 22.—	Fr. 16.—
53 points		Fr. 16.—	Fr. 12.—
52 points		Fr. 12.—	Fr. 8.—
51 points		Fr. 8.—	

Les répartitions en espèces doivent être retirées pendant la durée de la Fête de tir, sinon elles ne peuvent plus être retirées.

Distinctions:

		E/S	J/V	JJ/SV
Cat. A, Sport	Arme libre, Fusil standard	55	54	53
Cat. B, Ord 02	F ass 57 avec moy. aux. > 31.12.02	49	48	47
Cat. D, Ord	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	51	50	49

Parrainage de la cible:

- Armes: Cat. A, Sport: Arme libre et Fusil standard
 Cat. B, Ord 02: Fusil d'assaut 57 avec moy. aux. 31.12.2002
 Cat. D, Ord: Mousqueton, Fusil d'assaut 90 et Fusil d'assaut 57
- Zone de points: Cible A10
- Programme de tir: 3 coups, coup par coup, et 3 coups en série
- Position: Arme libre: libre mais pas couché
 Fusil standard et Mousqueton: couché bras francs
 Fusils d'assaut: sur bipied
 Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.
- Prix: **Fr. 21. —**
 (Finance de la passe Fr. 18.90 et munitions Fr. 2.10)
- Dotation: Au moins 60% du produit des passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate en espèces ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate en espèces constitue 50 - 60%, le montant de la différence est alors affecté au Concours des sociétés.

Répartition immédiate en espèces :

	Cat. Sport	Cat. Ord. 02	Cat. Ord.
60 points	Fr. 70. —	Fr. 100. —	Fr. 100. —
59 points	Fr. 30. —	Fr. 80. —	Fr. 70. —
58 points	Fr. 24. —	Fr. 60. —	Fr. 50. —
57 points	Fr. 18. —	Fr. 50. —	Fr. 36. —
56 points	Fr. 12. —	Fr. 40. —	Fr. 28. —
55 points	Fr. 8. —	Fr. 30. —	Fr. 20. —
54 points		Fr. 22. —	Fr. 16. —
53 points		Fr. 16. —	Fr. 12. —
52 points		Fr. 12. —	Fr. 8. —
51 points		Fr. 8. —	

Les répartitions en espèces doivent être retirées pendant la durée de la Fête de tir, sinon elles ne peuvent plus être retirées.

Distinctions:

		E/S	J/V	JJ/SV
Cat. A, Sport	Arme libre, Fusil standard	55	54	53
Cat. B, Ord 02	F ass 57 avec moy. aux. > 31.12.02	49	48	47
Cat. D, Ord	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	51	50	49

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. A, Sport: Arme libre et Fusil standard
 Cat. B, Ord 02: Fusil d'assaut 57 avec moy. aux. 31.12.2002
 Cat. D, Ord: Mousqueton, Fusil d'assaut 90 et Fusil d'assaut 57

Zone de points: Cible A10

Programme de tir: 6 coups, coup pas coup

Positions: Arme libre: libre mais pas couché
 Fusil standard et Mousqueton: couché bras francs
 Fusils d'assaut: sur bipied
 Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Prix: **Fr. 13. —**
 (Taxe de contrôle Fr. 10.90 et munitions Fr. 2.10)

Prix supplémentaires: Remise immédiate des prix-souvenirs de la région:

	<u>Cat. Sport</u>	<u>Cat. Ordonnance</u>
60 points	Fr. 25. —	Fr. 25. —
59 points	Fr. 8. —	Fr. 25. —
58 points		Fr. 8. —
57 points		Fr. 8. —

Les prix souvenirs doivent être retirés pendant la durée de la Fête de tir, sinon elles ne peuvent plus être retirées.

Distinctions:		<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
Cat. A, Sport	Arme libre, Fusil standard	55	54	53
Cat. B, Ord 02	F as 57 avec moy. aux. 31.12.02	49	48	47
Cat. D, Ord	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	51	50	49

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. Sport: Arme libre et Fusil standard
 Cat. Ordonnance: Mousqueton, Fusil d'assaut 90 et Fusil d'assaut 57

Zone de points: Cible A100

Programme de tir: 3 coups, coup par coup

Positions: Arme libre: libre mais pas couché
 Fusil standard et Mousqueton: couché bras francs
 Fusils d'assaut: sur bipied

Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Prix: **Fr. 13.—**
 (Taxe de contrôle Fr. 11.95 et munitions Fr. 1.05)

Dotation: Divers dons d'honneur en nature sans attribution spéciale, mais au minimum 100% du produit des taxes de contrôle répartis en deux catégories.

Prix spéciaux:	Cat. Sport	Cat. Ordonnance
1 ^{er} prix	Fr. 800. —	Fr. 800. —
2 ^e prix	Fr. 600. —	Fr. 600. —
3 ^e prix	Fr. 400. —	Fr. 500. —
4 ^e prix	Fr. 200. —	Fr. 400. —
5 ^e prix	Fr. 150. —	Fr. 300. —
6 ^e prix		Fr. 200. —
7 ^e prix		Fr. 150. —

D'autres prix peuvent être attribués.

Classement: Le total des deux meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité des points, appui par le troisième coup, puis par l'âge.

Distinction: Aucune

- Dispositions:
1. Au moins les 5, respectivement Les 7 premiers tireurs de chaque catégorie sont invités à la distribution des prix et peuvent, dans l'ordre de leur classement, choisir eux-mêmes leur prix (selon l'art. 15 Dispositions générales).
 2. Les autres Prix d'honneur seront envoyés aux gagnants gratuitement au plus tard 4 semaines après la distribution des prix, pour autant que les prix, de par leur nature, ne doivent pas être remis personnellement.
 3. Il n'est pas possible d'échanger un Prix d'honneur.

Parrainage de la cible:

Participants: Cible ouverte à tous les vétérans et seniors-vétérans de la FST nés en 1947 et ultérieurement.

Armes: Cat. Sport: Arme libre et Fusil standard
Cat. Ordonnance: Mousqueton, Fusil d'assaut 90 et Fusil d'assaut 57

Zone de points: Cible A100

Programme de tir: 5 coups, coup par coup

Positions: Arme libre: couché bras francs
Fusil standard: couché bras francs
Mousqueton: couché bras francs ou appuyé
Fusils d'assaut: sur bipied

Prix: **Fr. 21. —**
(Finance de la passe Fr. 19.25 et munitions Fr. 1.75)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs des deux catégories.

Prix spéciaux:	Cat. Sport	Cat. Ordonnance
1 ^{er} prix	Fr. 500. —	Fr. 600. —
2 ^e prix	Fr. 250. —	Fr. 400. —
3 ^e prix	Fr. 150. —	Fr. 250. —
4 ^e prix		Fr. 150. —
5 ^e prix		Fr. 120. —

D'autres prix peuvent être attribués.

Premier prix en espèces: Fr. 70. — Dernier prix en espèces: Fr. 8. —

Classement: Pour les gagnants d'un prix spécial: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions:		V	SV
Cat. A, Sport	Arme libre, Fusil standard	430	425
Cat. B, Ord 02	F ass 57 avec moy. aux. aut. > 31.12.02	385	380
Cat. D, Ord	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	405	400

Parrainage de la cible:

Participants: Cible ouverte à tous les Juniors et Adolescents de la FST, nés en 1987 et ultérieurement.

Armes: Sport: Fusil standard uniquement
Ordonnance: Fusil d'assaut 90 uniquement

Zone de points: Cible A10

Programme de tir: 5 coups, coup par coup, et 3 coups en série, sans limitation du temps

Positions: Fusil standard: couché bras francs
Fusil d'assaut: sur bipied

Prix: **Fr. 14. —**
(Taxe de contrôle Fr. 11.20 et munitions Fr. 2.80)

Dotation: Les prix attribués à cette cible.

Prix spéciaux:	<u>Cat. Sport</u>	<u>Cat. Ordonnance</u>
1 ^{er} prix	Fr. 400. —	Fr. 600. —
2 ^e prix	Fr. 200. —	Fr. 400. —
3 ^e prix	Fr. 100. —	Fr. 200. —
4 ^e prix		Fr. 150. —
5 ^e prix		Fr. 120. —
6 ^e prix		Fr. 100. —
7 ^e prix		Fr. 80. —
8 ^e prix		Fr. 70. —

D'autres prix peuvent être attribués.

Classement: Pour les gagnants d'un prix spécial: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, ensuite par le coup profond évalué à 100 points, puis par l'âge.

Distinctions spéciales:		<u>J</u>	<u>JJ</u>
Cat. A, Sport	Fusil standard	70	69
Cat. D, Ord	Fusil d'assaut 90	66	65

Parrainage de la cible:

- Armes: Cat. A, Sport: Arme libre et Fusil standard
 Cat. B, Ord 02: Fusil d'assaut 57 avec moy. aux. 31.12.2002
 Cat. D, Ord: Mousqueton, Fusil d'assaut 90 et Fusil d'assaut 57
- Zone de points: Cible A100
- Programme de tir: 2 coups par passe, coup par coup; 36 passes au maximum sont autorisées
- Positions: Arme libre: libre mais pas couché
 Fusil standard et Mousqueton: couché bras francs
 Fusil d'assaut: sur bipied
 Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.
- Prix: **Fr. 7. —**
 (Finance de passe Fr. 6.30 et munitions Fr. -.70)
- Dotation: Au moins 60% du produit des passes à chaque catégorie.

Répartition immédiate en espèces pour les coups profonds:

	Cat. Sport	Cat. Ord. 02	Cat. Ord.
100 points	Fr. 40. —	Fr. 80. —	Fr. 70. —
99 points	Fr. 20. —	Fr. 40. —	Fr. 30. —
98 points	Fr. 12. —	Fr. 20. —	Fr. 15. —
97 points	Fr. 6. —	Fr. 10. —	Fr. 8. —

Les répartitions en espèces doivent être retirées pendant la durée de la Fête de tir, sinon elles ne peuvent plus être retirées.

Un prix de Fr. 150.- au maximum sera offert au même tireur et des prix-souvenirs pour une valeur supplémentaire de Fr. 100.- lui sera remis.

Prix spéciaux:

	Cat. Sport	Cat. Ord. 02	Cat. Ord.
1 ^{er} prix	Fr. 600. —	Fr. 300. —	Fr. 600. —
2 ^e prix	Fr. 400. —	Fr. 200. —	Fr. 400. —
3 ^e prix	Fr. 300. —	Fr. 150. —	Fr. 300. —
4 ^e prix	Fr. 200. —		Fr. 250. —
5 ^e prix	Fr. 150. —		Fr. 200. —
6 ^e prix	Fr. 120. —		Fr. 150. —
7 ^e prix			Fr. 120. —

D'autres prix peuvent être attribués.

Premier prix en espèces: Fr. 70. — Dernier prix en espèces: Fr. 8. —

Classement:

Le total des dix meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité, apui par les meilleurs coups les plus proches, puis par l'âge.

Dispositions:

1. Toutes les passes doivent être tirées avec le même genre d'armes.
2. Quiconque souhaite concourir pour les Prix spéciaux, respectivement à la cible à rachat, doit remplir le talon de contrôle et le présenter au guichet «Contrôle», sinon aucun classement ne peut être effectué.

Parrainage de la cible:

- Armes: Toutes les armes
- Zone de points: Cible A10
- Programme de tir: 6 coups, coup par coup, et 4 coups en série
- Positions: Arme libre: libre mais pas couché
Fusil standard et Mousqueton: couché bras francs
Fusils d'assaut: sur bipied
Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.
- Passe de section: **Fr. 80. —**
- Prix: **Fr. 16. —**
(Finance de passe Fr. 5.50, taxe de contrôle Fr. 7.- et munitions Fr. 3.50)
- Dotation: Au moins 60% des passes de sociétés et des passes simples, contribution à la collecte des dons et aux éventuels montants des différences à toutes les sociétés classées.
- Prix de société: Selon les dispositions du règlement
- Distinction de section: Selon les dispositions du règlement

Distinctions:		E/S	J/V	JJ/SV
Cat. A, Sport	Arme libre, Fusil standard	92	90	89
Cat. B, Ord 02	F ass 57 avec moy. aux. > 31.12.02	81	79	78
Cat. D, Ord	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	84	82	81

1. Principes

- 1.1. Toutes les sociétés 300m affiliées à la «Bündnerischer Schützenverband (BSV)» sont admises et invitées aux Concours cantonal des sociétés.
- 1.2. Toutes les sociétés 300m affiliées à une SCT/SF de la FST sont admises et invitées au Concours hors-canton des sociétés.
- 1.3. Seuls les tireurs licenciés membres de la société concernée ont le droit d'y participer. Une société ne peut exclure un membre licencié du Concours des sociétés.
- 1.4. Sur requête, tous litiges concernant l'admission ou la disqualification d'une société ou d'un tireur sont tranchés par le Comité de la «BSV», avec possibilité de recours.
- 1.5. Les sociétés organisatrices peuvent prendre part au Concours des sociétés.
- 1.6. Un tireur ne peut tirer la cible «Concours des sociétés» qu'en tant que tireur individuel, pour autant que la société dont il est membre ne participe pas au Concours des sociétés.
- 1.7. Les tireurs licenciés d'une société participante ont l'obligation de prendre part au „Concours des sociétés“ et de tirer la cible du même nom.

2. Attribution des catégories

- 2.1. Toutes les sociétés concourent dans la catégorie fixée par la FST (état au début de la fête).
- 2.2. Le Concours cantonal des sociétés est disputé en 4 catégories avec une liste de classement par catégorie.
- 2.3. Le Concours hors-canton des sociétés est disputé en 4 catégories avec une seule liste de classement.

3. Calcul du résultat de société

- 3.1. **Résultats obligatoires:**
Sont pris en considération comme résultats obligatoires les 50% de tous les participants, sauf ceux de la classe d'âge U20, au minimum le nombre des résultats obligatoires minimaux des catégories concernées. Les décimales ne sont pas prises en considération. (Pour le calcul du nombre de résultats obligatoires, les Juniors et les Adolescents participants ne doivent pas être pris en considération [tous les U20, voir art. 5 RTSp]).
- 3.2. **Résultats obligatoires minimaux:**

1 ^e catégorie	14 participants
2 ^e catégorie	12 participants
3 ^e catégorie	10 participants
4 ^e catégorie	8 participants
- 3.3. **Résultats non-obligatoires:**
Les résultats obligatoires dépassant le nombre de résultats constituent les résultats non obligatoires.
- 3.4. **Calcul du résultat de société:**
Pour le calcul du résultat de société, on tient compte des meilleurs résultats du palmarès individuel de société, sans tenir compte du genre d'armes avec lesquels ils ont été obtenus.

Le résultat de société est calculé comme il suit:

A la moyenne des meilleurs résultats obligatoires, on additionne 2% de la moyenne des résultats non obligatoires.

Ce calcul est effectué à trois décimales, ensuite les restes sont arrondis. En cas d'égalité, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.

3.5. **Classement:**

Toutes les sociétés obtenant le minimum de résultats obligatoires pour le calcul du résultat de société sont classées.

4. Prix de société

4.1. Toutes les sociétés classées ont droit à des prix.

4.2. **Sociétés cantonales:**

Les prix en nature sont répartis selon les échelons de prix suivants:

	Cat. I	Cat. II	Cat. III	Cat. IV
1 ^{er} échelon de prix	40%	30%	25%	20%
2 ^e échelon de prix	30%	35%	35%	35%
3 ^e échelon de prix	30%	35%	40%	45%

1 ^{er} échelon de prix	Prix de société d'une valeur de Fr. 300. —
2 ^e échelon de prix	Prix de société d'une valeur de Fr. 250. —
3 ^e échelon de prix	Prix de société d'une valeur de Fr. 200. —

4.3. **Sociétés hors-canton:**

Toutes les sociétés classées reçoivent un prix en espèces:

1 ^{er} prix	Fr. 600. —
2 ^e prix	Fr. 400. —
3 ^e prix	Fr. 300. —
Dernier prix	Fr. 30. —

4.4. Les sociétés distinguées par un prix spécial d'une valeur supérieure ne reçoivent pas de prix de la série de prix, respectivement de la série de prix en espèces.

5. Distinctions de société

5.1. **Sociétés cantonales:**

Couronne de laurier d'or	pour le 1 ^{er} rang de chaque catégorie
Couronne de laurier d'argent	pour le 2 ^e rang de chaque catégorie
Couronne de laurier avec feuille d'or	91.000 points et plus
Couronne de laurier avec feuille d'argent	88.500 – 90.999 points
Couronne de laurier	88.499 points et moins

5.2. **Sociétés hors-canton:**

Aucune distinction de société.

Parrainage de la cible:

Armes, Zone de points,
et programme de tir:

Cat. Sport: selon les dispositions de la cible „Art“
Cat. Ordonnance: selon les disp. de la cible „Militaire-Ordonnance“

Finance de groupe:

Fr. 50.—

Dotation:

100% de la finance de groupe et contribution de la collecte de prix à 50% des groupes classés à chaque catégorie.

Prix de groupes:

	<u>Cat. Sport</u>	<u>Cat. Ordonnance</u>
1 ^{er} prix	Fr. 500. —	Fr. 500. —
2 ^e prix	Fr. 400. —	Fr. 400. —
3 ^e prix	Fr. 300. —	Fr. 300. —
4 ^e prix	Fr. 200. —	Fr. 200. —
5 ^e prix	Fr. 150. —	Fr. 150. —

Dernier prix à chaque catégorie: Fr. 20. —

Classement:

Le total de cinq résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups profonds de tout le groupe.

Distinctions:

Groupe: aucune
Tireur: selon les dispositions de la cible concernée.

Dispositions:

1. La cible „Art“ est obligatoire pour le groupe de tireurs du Concours de groupe Sport et compte simultanément comme résultat de groupe.
2. La cible „Militaire-Ordonnance“ est obligatoire pour le groupe de tireurs du Concours de groupe Militaire-Ordonnance et compte simultanément comme résultat du groupe.
3. Un tireur ne peut tirer que dans un seul groupe.
4. Lors du Concours de groupe de la catégorie Sport-Militaire, les tireurs peuvent tirer avec tous les genres d'armes.
5. Lors du Concours de groupe Militaire-Ordonnance, les tireurs ne peuvent tirer qu'avec les armes d'ordonnance.
6. Les tireurs participant au Concours de groupe ont l'obligation d'acheter à l'avance la cible de groupe combinée.

1. Droit de participation

- 1.1. Chaque société 300m affiliée à une SCT/SF de la FST a le droit de participer au Concours de groupe; elle est invitée à y prendre part avec un nombre illimité de groupe.
- 1.2. 5 tireurs licenciés appartenant à la même société forment un groupe.
- 1.3. Un tireur ne peut participer qu'avec un seul groupe.

2. Inscriptions et mutations

- 2.1. L'inscription pour le Concours de groupe doit être effectuée en même temps que celle des tireurs.
- 2.2. Lors de l'inscription, il faut absolument indiquer dans quelle catégorie (Sport-Militaire ou Militaire-Ordonnance) le groupe dispute le concours. Par conséquent, les tireurs d'un groupe doivent acheter à l'avance la cible combinée correspondant au Concours de groupe.
- 2.3. Mutations et inscriptions tardives: les mutations pour les tireurs d'un groupe ne sont possible que pendant la durée du tir au guichet „Mutations“ du Centre de fête, tout en présentant les carnets de tir des tireurs concernés. De même, les inscriptions tardives d'un groupe sont possibles au même guichet. Les carnets de tir des 5 tireurs d'un groupe doivent être présentés. Sans présentation des carnets de tir, aucune mutation ni nouvelle inscription de groupe ne seront reçues ou traitées.

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. A, Sport: Arme libre et Fusil standard
 Zone de points: Cible A10
 Programme de tir: 60 coups, coup par coup, en 6 passes de 10 coups chacune
 Positions: 20 coups couché
 20 coups debout
 20 coups à genou
 Prix: **Fr. 87. —**
 (Taxe de contrôle Fr. 12.-, part à la médaille de maîtrise Fr. 12.-, finance de tir Fr. 42.- et munitions Fr. 21.-)

Distinctions: **Grande maîtrise:**
 Médaille de maîtrise de la «BSV» et distinction de Grande maîtrise ou Carte-couronne à Fr. 15. —

	E/S	J/V	JJ/SV
Arme libre, Fusil standard	505	493	487

Petite maîtrise:
 Distinction de Petite maîtrise ou Carte-couronne à Fr. 12. —

	E/S	J/V	JJ/SV
Arme libre, Fusil standard	485-504	473-492	467-486

- Dispositions:
1. En complément à une maîtrise à plusieurs positions, la maîtrise couchée peut être tirée.
 2. La passe de 10 coups ne doit pas être interrompue.
 3. La maîtrise doit être tirée entièrement avec le même genre d'armes.
 4. L'ordre des passes est libre; un nombre illimité de coups d'essai peut être tiré avant chaque passe.
 5. Les médailles seront envoyées par courrier postal aux ayants - droit après la distribution des prix.
 6. Les tireurs qui sont déjà en possession de la médaille de maîtrise de la «BSV» n'en recevront pas une seconde.
 7. **Aucun rangeur ne sera remis pour tirer les maîtrises les samedis.**

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. A, Sport: Fusil standard
 Cat. D, Ord: Mousqueton, Fusil d'assaut 90 et Fusil d'assaut 57

Zone de points: Cible A10

Programme de tir: 60 Coups, coup par coup, en 6 passes à 10 coups chacune

Positions: 30 coups couché
 30 coups à genou

Prix: **Fr. 87. —**
 (Taxe de contrôle Fr. 12.-, participation à la médaille de maîtrise Fr. 12.-, finance de tir Fr. 42.- et munitions Fr. 21.-)

Distinctions: **Grande maîtrise:**
 Médaille de maîtrise de la «BSV» et distinction de Grande maîtrise ou Carte-couronne à Fr. 15. —

	E/S	J/V	JJ/SV
Fusil standard	525	513	507
F ass 57 avec moy. aux. 31.12.02	480	468	462
Mousqueton, F ass 90, F ass 57	495	483	477

Petite maîtrise:

Distinction de Petite maîtrise ou Carte-couronne à Fr. 12. —

	E/S	J/V	JJ/SV
Fusil standard	505-524	493-512	487-506
F ass 57 avec moy. aux. 31.12.02	460-479	448-467	442-461
Mousqueton, F ass 90, F ass 57	475-494	463-482	457-476

- Dispositions:
1. En complément à une maîtrise à plusieurs positions, la maîtrise couchée peut être tirée.
 2. Une passe de 10 coups ne doit pas être interrompue.
 3. La maîtrise doit être tirée entièrement avec le même genre d'armes.
 4. L'ordre de passes est libre; un nombre illimité de coups d'essai peut être tiré avant chaque passe.
 5. Les médailles seront envoyées par courrier postal aux ayants-droit après la distribution des prix.
 6. Les tireurs qui sont déjà en possession de la médaille de maîtrise de la «BSV» n'en recevront pas une seconde
 7. **Aucun rangeur ne sera remis pour tirer les maîtrises les samedis.**

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. A, Sport: Fusil standard
 Cat. B, Ord 02: Fusil d'assaut 57 avec moy. aux. jusqu'au 31.12.2002
 Cat. D, Ord: Mousqueton, Fusil d'assaut 90 et Fusil d'assaut 57

Zone de points: Cible A10

Programme de tir: 60 coups, coup par coup, en 6 Passes à 10 coups chacune

Positions: 60 coups, couché

Prix: **Fr. 87.—**
 (Taxe de contrôle Fr. 12.-, participation à la médaille de maîtrise Fr. 12.-, finance de tir Fr. 42.- et munitions Fr. 21.-)

Distinctions: **Grande maîtrise:**
 Médaille de maîtrise de la «BSV» et distinction de Grande maîtrise ou Carte-couronne à Fr. 15. —

	E/S	J/V	JJ/SV
Fusil standard	550	538	532
F ass 57 avec moy. aux. 31.12.02	505	493	487
Mousqueton, F ass 90, F ass 57	525	513	507

Petite maîtrise:
 Distinction de Petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12. —

	E/S	J/V	JJ/SV
Fusil standard	530-549	518-537	512-531
F ass 57 avec moy. aux. 31.12.02	485-504	473-492	467-486
Mousqueton, F ass 90, F ass 57	505-524	493-512	487-506

- Dispositions:
1. En complément à la maîtrise couchée, une maîtrise à plusieurs positions peut être tirée.
 2. Une passe de 10 coups ne doit pas être interrompue.
 3. La maîtrise doit être tirée entièrement avec le même genre d'armes.
 4. Les médailles seront envoyées par courrier postal aux ayants-droit après la distribution des prix.
 5. Les tireurs qui sont déjà en possession de la médaille de maîtrise de la «BSV» n'en recevront pas une seconde.
 6. **Aucun rangeur ne sera remis pour tirer les maîtrises les samedis.**

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. Armes de sport
 Cat. Armes d'ordonnance
 Cat. Armes de sport Juniors
 Cat. Armes d'ordonnance Juniors (seulement F ass 90)

Droit de participation: Les tireurs prenant part à la 23^e Fête cantonale de tir des Grisons 2007 peuvent participer aux Concours des Rois du tir du tir. Seuls les tireurs qui ont tiré toutes les passes comptant pour le Concours des Rois du tir avec le même genre d'armes seront classés.

Résultat de qualification = Total des résultats suivants:

	<u>Cat. Sport</u>	<u>Cat. Ord.</u>	<u>Cat. J</u>
Concours des sociétés	100 %	100 %	100 %
Cible Art	10 %	10 %	
Cible Militaire	10 %	100 %	
Cible Rachats	100 %	100 %	100 %
Cible Vitesse	100 %	100 %	
Cible Région	100 %	100 %	
Cible Couronne	100 %	100 %	100 %
Cible Junior			100 %
Maîtrise 2-positions ou Maîtrise 3-positions + 20 points	50%	50%	

Les tireurs, dont le nombre est indiqué ci-dessous, ayant obtenus les meilleurs résultats des qualifications seront admis et invités à la finale:

Cat. Armes de sport	12 tireurs
Cat. Armes d'ordonnance	12 tireurs
Cat. Armes de sport Juniors	6 tireurs
Cat. Armes d'ordonnance Juniors	12 tireurs

En cas d'égalité des points, appui par les résultats effectifs de chacune des passes dans l'ordre mentionné ci-dessus.

Inscriptions: Les résultats comptant pour les qualifications doivent être remis **jusqu'au samedi 23 juin 2007, 12h.00**, vérifiés et au moyen du formulaire «Inscription pour la finale du Concours des Rois du tir», au guichet «Contrôle».

Les tireurs qui se sont inscrits s'informent sur leur droit de participation le samedi 23 juin 2007, entre 17h et 19 heures, au numéro de téléphone indiqué sur «l'Inscription pour la finale du Concours des Rois du tir» et confirment en même temps leur participation à la finale, **sinon ils ne seront pas admis au tir.**

Date/Lieu/Heure: **La finale aura lieu dimanche 24 juin 2007, à Coire:**

dès 13h.00:	Remise des feuilles de stand et des munitions
13h.30:	Finale Juniors Armes de sport
14h.00:	Finale Juniors Armes d'ordonnance
15h.00:	Finale Armes d'ordonnance
16h.00:	Finale Armes de sport

Zone de points:	Cible A100								
Positions:	Arme libre: libre mais pas couché Fusil standard et Mousqueton: couché bras francs Fusils d'assaut: sur bipied Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.								
Ordre de tir:	<ul style="list-style-type: none"> - Au max. 5 coups d'essai, marqués après chaque coup, en 5 min au total - 5 coups, coup par coup, commandés, en 60 sec chacun. - Après ces cinq coups, le résultat tiré est additionné au résultat de qualification. Le tireur ayant le résultat total le plus faible est éliminé. - Le 6^e coup est tiré en 60 sec; il est commandé. - Cette valeur est additionnée au résultat total obtenu jusqu'ici. Le tireur avec le résultat total le plus faible est à nouveau éliminé. - Le 7^e coup est tiré en 60 sec; il est commandé. - Et ainsi de suite, jusqu'à ce que le Roi du tir soit proclamé. 								
Ordre de classement:	En cas d'égalité, l'élimination est déterminée par un coup supplémentaire tiré par les tireurs concernés.								
Prix par catégorie:	<table> <tr> <td>1^{er} rang</td> <td>Prix d'une valeur de Fr. 400. —</td> </tr> <tr> <td>2^e rang</td> <td>Prix d'une valeur de Fr. 200. —</td> </tr> <tr> <td>3^e rang</td> <td>Prix d'une valeur de Fr. 100. —</td> </tr> <tr> <td>dès le 4^e rang</td> <td>Prix de souvenir</td> </tr> </table>	1 ^{er} rang	Prix d'une valeur de Fr. 400. —	2 ^e rang	Prix d'une valeur de Fr. 200. —	3 ^e rang	Prix d'une valeur de Fr. 100. —	dès le 4 ^e rang	Prix de souvenir
1 ^{er} rang	Prix d'une valeur de Fr. 400. —								
2 ^e rang	Prix d'une valeur de Fr. 200. —								
3 ^e rang	Prix d'une valeur de Fr. 100. —								
dès le 4 ^e rang	Prix de souvenir								
Proclamation:	La proclamation des Rois du tir et la distribution des prix sont effectuées au terme des concours au Centre de fête (à env. 17 heures).								
Dispositions:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chaque tireur ne peut participer qu'à une seule distance au Concours des Rois du tir de tir. 2. Les décimales du résultat de qualification ne sont pas prises en considération. 								

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. Armes de sport
 Cat. Armes d'ordonnance
 Cat. Armes de sport Juniors
 Cat. Armes d'ordonnance Juniors (seulement F ass 90)

Droit de participation: Tous les tireurs prenant part à la 23^e Fête cantonale de tir des Grisons 2007 peuvent participer aux Concours des vainqueurs de la fête. Seuls les tireurs qui ont tiré toutes les passes comptant pour le Concours des vainqueurs de la fête avec le même genre d'armes seront classés.

Résultat de qualification = Total des résultats suivants:

	<u>Cat. Sport</u>	<u>Cat. Ord.</u>	<u>Cat. J</u>
Concours de sociétés	100 %	100 %	100 %
Cible Art	10 %	10 %	
Cible Militaire	10 %	100 %	
Cible Rachats	100 %	100 %	100 %
Cible Vitesse	100 %	100 %	
Cible Région	100 %	100 %	
Cible Couronne	100 %	100 %	100 %
Cible Juniors			100 %

Les tireurs dont le nombre est indiqué ci-dessous, ayant obtenus les meilleurs résultats des qualifications seront admis et invités à la finale:

Cat. Armes de sport	12 tireurs
Cat. Armes d'ordonnance	12 tireurs
Cat. Armes de sport Juniors	6 tireurs
Cat. Armes d'ordonnance Juniors	12 tireurs

En cas d'égalité des points, les résultats effectifs de chacune des passes dans l'ordre mentionné ci-dessus sont déterminants.

Inscription: Les résultats comptant pour les qualifications doivent être remis **jusqu'au samedi 23 juin 2007, 12h.00**, vérifiés et au moyen du formulaire «Inscription pour la finale du Concours des vainqueurs de fête», au guichet «Contrôle».

Les tireurs qui se sont inscrits, s'informent sur leur droit de participation le samedi 23 juin 2007, entre 17h.00 – 19h.00, par le numéro de téléphone indiqué sur «l'Inscription pour la finale du Concours des vainqueurs de fête» et confirment en même temps leur participation à la finale, **sinon ils ne seront pas admis au tir.**

Date/Lieu/Heure: **La finale aura lieu dimanche 24 juin 2007, à Coire:**

dès 13h.00:	Remise feuilles de stand et munitions
13h.30:	Finale Juniors Armes de sport
14h.00:	Finale Juniors Armes d'ordonnance
15h.00:	Finale Armes d'ordonnance
16h.00:	Finale Armes de sport

Zone de points:	Cible A100								
Positions:	Arme libre: libre mais pas couché Fusil standard et Mousqueton: couché bras francs Fusil d'assaut: sur bipied Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.								
Ordre de tir:	<ul style="list-style-type: none"> - Au max. 5 coups d'essai, marqués après chaque coup, en 5 min au total - 5 coups, coup par coup, commandés, en 60 sec chacun. - Après ces cinq coups, le résultat tiré est additionné au résultat de qualification. Le tireur ayant le résultat total le plus faible est éliminé. - Le 6^e coup est tiré en 60 sec; il est commandé. - Cette valeur est additionnée au résultat total obtenu jusqu'ici. Le tireur ayant le résultat total le plus faible est à nouveau éliminé. - Le 7^e coup est tiré en 60 sec; il est commandé. - Et ainsi de suite, jusqu'à ce que le Roi du tir soit proclamé. 								
Ordre de classement:	En cas d'égalité, l'élimination est déterminée par un coup supplémentaire des tireurs concernés.								
Prix par catégorie:	<table> <tr> <td>1^{er} rang</td> <td>Prix d'une valeur de Fr. 400. —</td> </tr> <tr> <td>2^e rang</td> <td>Prix d'une valeur de Fr. 200. —</td> </tr> <tr> <td>3^e rang</td> <td>Prix d'une valeur de Fr. 100. —</td> </tr> <tr> <td>dès le 4^e rang</td> <td>Prix de souvenir</td> </tr> </table>	1 ^{er} rang	Prix d'une valeur de Fr. 400. —	2 ^e rang	Prix d'une valeur de Fr. 200. —	3 ^e rang	Prix d'une valeur de Fr. 100. —	dès le 4 ^e rang	Prix de souvenir
1 ^{er} rang	Prix d'une valeur de Fr. 400. —								
2 ^e rang	Prix d'une valeur de Fr. 200. —								
3 ^e rang	Prix d'une valeur de Fr. 100. —								
dès le 4 ^e rang	Prix de souvenir								
Proclamation:	La proclamation des vainqueurs de la fête et la distribution des prix sont effectuées au terme des concours au Centre de fête (env. 17h.00).								
Dispositions:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chaque tireur ne peut participer qu'à une seule distance au Concours des vainqueurs de la fête. 2. Les décimales du résultat de qualification ne sont pas prises en considération. 								

Appendice

Quotes-parts de distinction

Les tableaux suivants indiquent les quotes-parts moyennes de ces dernières années par catégorie d'armes et programme de tir.

Selon la fixation des limites de distinction (colonne de gauche), une quote-part différente en résulte pour chaque catégorie (colonne de droite).

Il est recommandé aux organisateurs d'envisager une quote-part de distinction d'environ 65%. Les quotes-parts indiquées dans la colonne de droite permettent de recourir à la limite de distinction requise pour la catégorie d'armes correspondante de la colonne de gauche.

Toutes les limites de distinction se rapportent aux catégories d'âge Elite (E) et seniors (S); les limites pour les Adolescents (JJ), les Juniors (J), les vétérans (V) et les seniors-vétérans (SV) doivent être réduites de manière correspondante.

Limite de distinction moyenne pour la Cible A 10 6 coups, cpc, et 4 coups en série			
Limite de distinction	Quote-part de distinction		
	Cat. A Sport	Cat. B Ord 02	Cat. D Ord
	Arme libre Fusil standard	F ass 57 avec moy. aux. jusqu'au 31.12.02	Mousqueton F ass 90 F ass 57
100	0.3 %	0.0 %	0.0 %
99	0.9 %	0.0 %	0.0 %
98	3.3 %	0.0 %	0.1 %
97	8.5 %	0.1 %	0.3 %
96	16.0 %	0.5 %	0.7 %
95	26.0 %	1.1 %	1.5 %
94	38.1 %	2.3 %	2.9 %
93	49.7 %	3.6 %	5.1 %
92	63.7 %	5.7 %	8.3 %
91	72.8 %	8.9 %	12.5 %
90	78.3 %	13.0 %	21.6 %
89	82.0 %	18.1 %	30.8 %
88	85.9 %	23.5 %	39.1 %
87	88.9 %	29.8 %	45.2 %
86	91.5 %	36.9 %	51.1 %
85	93.2 %	42.4 %	57.3 %
84	94.8 %	48.2 %	63.0 %
83	95.9 %	54.0 %	68.8 %
82	96.8 %	59.4 %	72.8 %
81	97.8 %	65.5 %	76.9 %
80	98.1 %	68.4 %	79.3 %
79	98.6 %	72.8 %	81.7 %
78	99.1 %	77.5 %	82.9 %

Quote-part de distinction pour la Cible A 10 5 coups, cpc, et 3 coups en série			
Limite de distinction	Quote-part de distinction		
	Cat. A Sport	Cat. B Ord 02	Cat. D Ord
	Arme libre Fusil standard	F ass 57 avec moy. aux. jusqu'au 31.12.02	Mousqueton F ass 90 F ass 57
80	0.5 %	0.0 %	0.0 %
79	3.4 %	0.1 %	0.1 %
78	9.4 %	0.3 %	0.4 %
77	19.4 %	0.7 %	1.1 %
76	32.8 %	2.1 %	2.8 %
75	47.5 %	3.7 %	6.0 %
74	62.0 %	7.2 %	10.1 %
73	68.9 %	11.9 %	16.1 %
72	77.0 %	18.3 %	23.4 %
71	83.6 %	25.1 %	31.3 %
70	88.3 %	33.2 %	39.3 %
69	91.4 %	41.3 %	48.3 %
68	93.6 %	49.5 %	57.2 %
67	95.4 %	56.8 %	64.4 %
66	96.8 %	63.2 %	69.7 %
65	97.7 %	69.4 %	74.0 %
64	98.3 %	74.5 %	78.3 %
63	98.6 %	78.7 %	82.0 %
62	98.9 %	82.2 %	85.6 %
61	99.2 %	85.3 %	88.3 %
60	99.3 %	87.8 %	90.4 %

Les tableaux suivants indiquent les quotes-parts moyennes de ces dernières années par catégorie d'armes et programme de tir.

Selon la fixation des limites de distinction (colonne de gauche), une quote-part différente en résulte à chaque catégorie (colonne de droite).

Il est recommandé aux organisateurs d'envisager une quote-part de distinction d'environ 65%. Les quotes-parts indiquées dans la colonne de droite permettent de recourir à la limite de distinction requise pour la catégorie d'armes correspondante dans la colonne de gauche.

Toutes les limites de distinction se rapportent aux catégories d'âge Elite (E) et seniors (S); les limites pour les Adolescents (JJ), les Juniors (J), les vétérans (V) et les seniors-vétérans (SV) doivent être réduites de manière correspondante.

Quote-Part de distinction moyenne pour la Cible A 10 6 coups, coup par coup.			
Limites de distinction	Quote-part de distinction		
	Cat. A Sport	Cat. B Ord 02	Cat. D Ord
	Arme libre Fusil standard	F ass 57 avec moy. aux. jusqu'au 31.12.02	Mousqueton F ass 90 F ass 57
60	1.3 %	0.0 %	0.4 %
59	8.2 %	0.2 %	1.7 %
58	20.5 %	1.0 %	4.8 %
57	36.8 %	2.9 %	9.8 %
56	54.1 %	7.0 %	17.5 %
55	69.0 %	13.0 %	27.2 %
54	79.0 %	20.3 %	37.5 %
53	85.9 %	30.1 %	47.5 %
52	90.3 %	41.3 %	57.0 %
51	93.5 %	51.7 %	65.7 %
50	95.3 %	60.7 %	72.9 %
49	96.7 %	68.6 %	78.8 %
48	97.7 %	74.4 %	83.4 %
47	98.2 %	80.0 %	87.4 %
46	98.7 %	84.2 %	90.4 %
45	99.2 %	87.7 %	92.6 %
44	99.4 %	90.5 %	94.3 %
43	99.6 %	92.3 %	95.7 %
42	99.7 %	94.2 %	96.6 %
41	99.7 %	95.1 %	97.5 %
40	99.9 %	96.5 %	98.2 %

Quote-part de distinction moyenne pour la Cible A 10 6 coups en série			
Limites de distinction	Quote-part de distinction		
	Cat. A Sport	Cat. B Ord 02	Cat. D Ord
	Arme libre Fusil standard	F ass 57 avec moy. aux. jusqu'au 31.12.02	Mousqueton F ass 90 F ass 57
60	1.7 %	0.0 %	0.3 %
59	6.9 %	0.2 %	1.6 %
58	20.4 %	1.1 %	4.4 %
57	35.5 %	3.3 %	9.1 %
56	50.7 %	7.5 %	16.8 %
55	64.6 %	14.6 %	26.5 %
54	75.7 %	22.9 %	36.7 %
53	83.9 %	32.5 %	47.0 %
52	89.7 %	42.2 %	55.9 %
51	92.8 %	50.9 %	63.6 %
50	95.2 %	58.6 %	70.5 %
49	96.7 %	66.2 %	76.5 %
48	97.7 %	72.4 %	81.4 %
47	98.4 %	77.6 %	85.0 %
46	98.7 %	81.9 %	88.3 %
45	99.1 %	84.7 %	90.7 %
44	99.3 %	87.9 %	92.6 %
43	99.5 %	90.4 %	94.0 %
42	99.6 %	92.0 %	95.2 %
41	99.6 %	93.1 %	96.2 %
40	99.7 %	94.8 %	96.2 %



Modèle de Plan de tir pour l'organisation de Fêtes de tir

Carabine 50m

Les dispositions générales et techniques du modèle de Plan de tir sont valables en tant que directives pour l'élaboration des Plans de tir des Fêtes de tir.

Les adaptations effectuées par les organisateurs de Fêtes de tir ne doivent contredire les dispositions des Règles du tir sportif.

Parrainage de la cible:

Zone de points: cible 10

Programme de tir: 5 coups par passe, coup par coup, nombre de passes illimité

Position: libre

Prix: **Fr. 4.** — par passe
(Fr. 3.50 finance de tir et Fr. -.50 contribution de sport et de formation)

Dispositions:

1. L'interruption de la passe et le transfert à toutes les bonnes cibles sont autorisés.
2. Lors de la commande anticipée, 8 passes au maximum peuvent être commandées.

Parrainage de la cible:

Zone de points: cible 10

Programme de tir: 6 coups, coup par coup

Position: couché (SV couché appuyé autorisés)

Prix: **Fr. 12. —**

(taxe de contrôle Fr. 11.40 et contribution de sport et de formation Fr. -.60)

Prix supplémentaires: Remise immédiate des prix-souvenirs de la région:

60 points Fr. 25. —

Les prix-souvenirs doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils ne pourront plus être retirés.

Distinctions:

E/S J/V JJ/SV

54 53 53

Parrainage de la cible:

Zone de points: cible 100

Programme de tir: 6 coups, coup par coup

Position: couché

Prix: **Fr. 20. —**

(finance de passe Fr. 19.40 et contribution de sport et de formation Fr. -.60)

Dotation: Au moins 60% du produit des passe à au moins 50% des tireurs.¹⁾

Prix spéciaux:

1er prix	Fr. 400. —
2e prix	Fr. 300. —
3e prix	Fr. 200. —
4e prix	Fr. 150. —
5e prix	Fr. 120. —

D'autres prix peuvent être attribués.

Premier prix en espèces: Fr. 60. — Dernier prix en espèces: Fr. 8. —

Classement: Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions:

<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
515	505	505

1) Si, pour des raisons pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée, il va sans dire que les femmes sont évidemment aussi concernées.

Parrainage de la cible:

Zone de points: cible 10

Programme de tir: 4 coups, coup par coup, et 2x3 coups en série

Position: couché (SV couché appuyé autorisé)

Prix: **Fr. 20. —**

(finance de passe Fr. 19.- et contribution de sport et de formation Fr. 1.-)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes pour la répartition immédiate. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins les 50%, le total du montant de la différence est versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série des prix. Si la répartition immédiate atteint les 50 – 60%, le montant de la différence est alors attribué au Concours des sociétés.

Répartitions immédiates:

100 points	Fr. 70. —
99 points	Fr. 40. —
98 points	Fr. 30. —
97 points	Fr. 25. —
96 points	Fr. 20. —
95 points	Fr. 15. —
94 points	Fr. 8. —

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles ne pourront plus être retirées.

Distinctions:

<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
90	88	88

Parrainage de la cible:

Zone de points: cible 20

Programme de tir: 6 coups, coup par coup

Position: couché (SV couché appuyé autorisés)

Prix: **Fr. 20. —**

(finance de passe Fr. 19.40 et contribution de sport et de formation Fr. -.60)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes pour la répartition immédiate en nature. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins les 50%, le montant total de la différence est versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série des prix. Si la répartition immédiate atteint les 50 – 60%, le montant de la différence est alors attribué au Concours des sociétés.

Répartitions immédiates:

120 points	Fr. 100. —
119 points	Fr. 80. —
118 points	Fr. 60. —
117 points	Fr. 40. —
116 points	Fr. 30. —
115 points	Fr. 25. —
114 points	Fr. 20. —
113 points	Fr. 15. —
112 points	Fr. 10. —
111 points	Fr. 10. —
110 points	Fr. 8. —
109 points	Fr. 8. —

Les répartitions en nature doivent être retirée pendant la durée de la fête, sinon elles ne pourront plus être retirées.

Distinctions:

<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
108	106	106

Parrainage de la cible:

Zone de points: Cible 100

Programme de tir: 5 coups, coup par coup

Position: couché

Prix: **Fr. 12. —**

(taxe de contrôle Fr. 11.50 et contribution de sport et de formation Fr. -.50)

Dotation: Tous les dons d'honneur sans affectation précise sont donnés en nature, mais leur valeur doit au moins être égale à la valeur de la taxe de contrôle.

Prix spéciaux:	1 ^{er} prix	Fr. 600. —
	2 ^e prix	Fr. 400. —
	3 ^e prix	Fr. 300. —
	4 ^e prix	Fr. 250. —
	5 ^e prix	Fr. 200. —
	6 ^e prix	Fr. 150. —
	7 ^e prix	Fr. 120. —
	8 ^e prix	Fr. 100. —

D'autres prix peuvent être attribués.

Classement: Le total des trois meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité des points, appui par le quatrième meilleur coup, puis par le cinquième meilleur coup, puis par l'âge.

Distinctions: Aucune

Dispositions:

1. Les huit meilleurs tireurs au moins sont invités à la distribution des prix et peuvent choisir eux-mêmes leur prix dans l'ordre de leur classement (selon art. 15 Dispositions générales).
2. Les autres prix d'honneur seront envoyés aux gagnants au plus tard jusqu'à 4 semaines après à la distribution des prix, pour autant que de par leur nature, ces autres prix d'honneur ne doivent être remis personnellement.
3. Un échange de dons d'honneur n'est pas possible.

Parrainage de la cible:

Participation: Les vétérans et seniors-vétérans de la FST, nés en 1947 et auparavant peuvent tirer cette cible.

Zone de points: cible 100

Programme de tir: 6 coups, coup par coup

Position: couché (SV couché appuyé autorisés)

Prix: **Fr. 20. —**
(finance de passe Fr. 19.40 et contribution de sport et de formation Fr. -.60)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs.

Prix spéciaux:

1 ^{er} prix	Fr. 500. —
2 ^e prix	Fr. 400. —
3 ^e prix	Fr. 300. —
4 ^e prix	Fr. 200. —
5 ^e prix	Fr. 150. —
6 ^e prix	Fr. 120. —

D'autres prix peuvent être attribués.

Premier prix en espèces: Fr. 60. — Dernier prix en espèces: Fr. 8. —

Classement: Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions:

<u>V</u>	<u>SV</u>
505	505

Parrainage de la cible:

Participation: Les juniors et adolescents de la FST, nés en 1987 et ultérieurement peuvent tirer cette cible.

Zone de points: cible 100

Programme de tir: 6 coups, coup par coup

Position: couché

Prix: **Fr. 13. —**
(taxe de contrôle Fr. 12.40 Fr. et contribution de sport et de formation -.60)

Dotation: Les prix attribués à cette bonne cible.

Prix spéciaux:	1 ^{er} prix	Fr. 500. —
	2 ^e prix	Fr. 300. —
	3 ^e prix	Fr. 250. —
	4 ^e prix	Fr. 200. —
	5 ^e prix	Fr. 150. —
	6 ^e prix	Fr. 100. —
	7 ^e prix	Fr. 80. —
	8 ^e prix	Fr. 70. —

D'autres prix peuvent être attribués.

Classement: Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinction particulière: J JJ
505 505

Parrainage de la cible:

Zone de points: cible 100
Programme de tir: 2 coups par passe, coup par coup, 24 passes au maximum autorisées
Position: couché
Prix: **Fr. 6.50**
(finance de passe Fr. 6.30 et contribution de sport et de formation Fr. -.20)
Dotation: Au moins 60% du produit des passes.

Répartitions immédiates pour coups profonds:

100 points	Fr. 35. —
99 points	Fr. 16. —
98 points	Fr. 8. —

Les répartitions en espèces doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles ne pourront plus être retirées.

Au maximum Fr. 150.- en espèces sont versés au même tireur et autres Fr. 100.- comme prix de souvenir.

Prix spéciaux:	1 ^{er} prix	Fr. 600. —
	2 ^e prix	Fr. 400. —
	3 ^e prix	Fr. 300. —
	4 ^e prix	Fr. 200. —
	5 ^e prix	Fr. 150. —
	6 ^e prix	Fr. 120. —

D'autres prix peuvent être attribués.

Premier prix en espèces: Fr. 60. — Dernier prix en espèces: Fr. 8. —

Classement: Le total des dix meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité des points, appui par les meilleurs coups suivants, puis par l'âge.

Dispositions: Quiconque souhaite concourir pour les prix spéciaux, respectivement la répartition complémentaire, doit remplir le talon de contrôle et le faire vérifier au guichet «Contrôles», sinon aucun classement ne peut être établi.

Parrainage de la cible:

Zone de points:	cible 10						
Programme de tir:	10 coups, coup par coup						
Position:	couché (SV couché appuyé autorisés)						
Finance de société:	Fr. 80. —						
Prix:	Fr. 15. — (finance de passe Fr. 7.-, taxe de contrôle Fr. 7.- et contribution de sport et de formation Fr. 1.-)						
Dotation:	Au moins 60% du produit des finances de société et des finances individuelles, plus une part de la collecte des dons, plus les montants de différence éventuels des cibles à répartitions en espèces, à toutes les sociétés classées.						
Prix de société:	selon les dispositions du règlement						
Distinction de société:	selon les dispositions du règlement						
Distinctions:	<table><thead><tr><th><u>E/S</u></th><th><u>J/V</u></th><th><u>JJ/SV</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>88</td><td>86</td><td>86</td></tr></tbody></table>	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>	88	86	86
<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>					
88	86	86					

1. Principes

- 1.1. Les sociétés Carabine 50m affiliées à la Bündnerischen Schützenverband (BSV) ont le droit de participer au Concours cantonal des sociétés et sont invitées à y prendre part.
- 1.2. Toutes les sociétés Carabine 50m affiliées à une SCT de la FST ont le droit de participer au Concours hors-canton des sociétés et sont invitées à y prendre part.
- 1.3. Seuls les tireurs licenciés membres de la société concernée ont le droit de participer à ces concours. Une société ne peut exclure un membre licencié du Concours des sociétés.
- 1.4. Sur requête, tous litiges concernant l'admission ou la disqualification d'une société ou d'un tireur sont tranchés par le Comité de la BSV, avec possibilité de recours.
- 1.5. Les sociétés organisatrices peuvent prendre part au Concours des sociétés.
- 1.6. Un tireur peut tirer la cible «Concours des sociétés» en tant que tireur individuel, pour autant que la société dont il est membre ne participe pas au Concours des sociétés.

2. Attribution des catégories

- 2.1. Toutes les sociétés concourent dans la même catégorie; il n'y a pas d'attribution de catégories.
- 2.2. Un classement séparé est établi pour le Concours cantonal des sociétés et le Concours hors-canton des sociétés.

3. Détermination du résultat de société

- 3.1. **Résultats obligatoires:**
70% des participants, au moins 6 résultats obligatoires (les décimales en dessous ou au-dessus de 0.5 sont arrondies vers le haut ou le bas.)
- 3.2. **Calcul du résultat de société:**
Le résultat de société est calculé comme il suit:
 - Au total des résultats obligatoires on ajoute le 3% de la somme des résultats non-obligatoires.
 - La somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires.
 - Le calcul est arrondi à trois décimales. En cas d'égalité, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.
- 3.3. **Classement**
Toutes les sociétés ayant obtenus les résultats obligatoires minimaux pour le calcul du résultat de société sont classés.

4. Prix de société

- 4.1. Toutes les sociétés classées ont le droit de recevoir un prix.
- 4.2. **Sociétés cantonales:**
Les prix en nature sont répartis selon les échelons de prix suivants:

1 ^{er} échelon de prix	30%
2 ^e échelon de prix	30%
3 ^e échelon de prix	40%

1 ^{er} échelon de prix	prix de société d'une valeur de Fr. 300. —
2 ^e échelon de prix	prix de société d'une valeur de Fr. 250. —
3 ^e échelon de prix	prix de société d'une valeur de Fr. 200. —

4.3. **Sociétés hors-canton:**

Toutes les sociétés classées reçoivent un prix en espèces:

1 ^{er} prix	Fr. 400. —
2 ^e prix	Fr. 300. —
3 ^e prix	Fr. 200. —
dernier prix	Fr. 30. —

4.4. Les sociétés distinguées par un prix spécial d'une valeur supérieure ne reçoivent pas de prix de la série des prix, respectivement de la série des prix en espèces.

5. Distinctions de société

5.1. **Sociétés cantonales:**

Couronne de laurier d'or	pour le 1 ^{er} rang
Couronne de laurier d'argent	pour le 2 ^e rang
Couronne de laurier avec feuilles en or	96.000 points et plus
Couronne de laurier avec feuilles en argent	94.000 – 954.999 points
Couronne de laurier	93.999 points et moins

5.2. **Sociétés hors-canton:**

Aucune distinction de société.

Parrainage de la cible:

Zone de points:	cible 10		
Programme de tir:	4 coups, coup par coup, et 2x2 coups en série		
Position:	couché (Les SV tireurs individuels peuvent tirer couché appuyé)		
Finance d'équipe:	Fr. 50. —		
Prix:	Fr. 15. — (finance de passe Fr. 7.00, taxe de contrôle Fr. 7.20 et contribution de sport et de formation Fr. -.80)		
Dotation:	Au moins le 60% des finances de l'équipe et des finances individuelles, plus une part de la collecte de dons à 50% des équipes classées.		
Prix d'équipes:	1 ^{er} prix	Fr.	300. —
	2 ^e prix	Fr.	200. —
	3 ^e prix	Fr.	150. —
	10 ^e prix	Fr.	30. --
	Dernier prix	Fr.	20. —
Classement:	Le total des huit résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité des points, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups profonds de l'équipe entière.		
Distinctions:	<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
	72	71	71

Règlement du Concours par équipe**Car-50****1. Droit de participation**

- 1.1 Chaque société Carabine 50m affiliée à une SCT de la FST a le droit de participer au Concours par équipe et est invitée à y prendre part avec un nombre illimité d'équipes.
- 1.2 8 tireurs licenciés d'une même société constituent une équipe.
- 1.3 Les tireurs qui ne font pas partie d'une équipe peuvent tirer cette cible à titre individuel.

2. Inscriptions et mutations

- 2.1 L'inscription au Concours par équipe doit être effectuée en même que celle des tireurs.
- 2.2 Les tireurs d'une équipe doivent commander la cible combinée à l'avance en même temps que la commande pour le Concours par équipe.
- 2.3 Mutations et inscriptions tardives: les mutations des tireurs d'une équipe ne sont possible que pendant la durée des tirs au guichet „Mutations" à la Centrale de fête, en présentant le livret de tir des tireurs d'équipe concernés. De même, les inscriptions tardives d'équipes sont possibles au même guichet. Les livrets de tir des 8 tireurs d'une équipe doivent être présentés. Sans la présentation des livrets de tir, aucune mutation ni nouvelle inscription d'équipes ne sera reçue ou traitée.

Parrainage de la cible:

Zone de points:	cible 100		
Programme de tir:	6 coups, coup par coup,		
Position:	couché (Les SV tireurs individuels peuvent tirer couché appuyé)		
Finance de groupe:	Fr. 50. —		
Prix:	Fr. 15. — (finance de passe Fr. 7.00, taxe de contrôle Fr. 7.40 et contribution de sport et de formation Fr. -.60)		
Dotation:	Au moins 60% du produit des finances de groupe et des finances individuelles, plus une part de la collecte des dons à 50% des groupes classés.		
Prix de groupes:	1 ^{er} prix	Fr.	500. —
	2 ^e prix	Fr.	300. —
	3 ^e prix	Fr.	200. —
	10 ^e prix	Fr.	30. —
	dernier prix:	Fr.	20. —
Classement:	Le total des cinq résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité des points, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups profonds du groupe entier.		
Distinctions:	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
	515	505	505

Règlement du Concours de groupe**1. Droit de participation**

- 1.1 Chaque société Carabine 50m affiliée à une SCT de la FST a le droit de participer au Concours par équipe et est invitée à y rendre part avec un nombre illimité d'équipes.
- 1.2 5 tireurs licenciés d'une même société forment un groupe.
- 1.3 Les tireurs qui ne font pas partie d'un groupe peuvent tirer cette cible à titre individuel.

2. Inscriptions et mutations

- 2.1 L'inscription au Concours de groupe doit être effectuée en même que celle des tireurs.
- 2.2 Les tireurs d'un groupe doivent commander à l'avance la cible combinée avec la commande pour le Concours de groupe.
- 2.3 Mutations et inscriptions tardives: les mutations des tireurs d'un groupe ne sont possible que pendant la durée du tir au guichet „Mutations“, à la Centrale de fête, en présentant les livrets de tir des tireurs du groupe concerné. De même, les inscriptions tardives de groupes sont possibles au même guichet. Les livrets de tir des 5 tireurs d'un groupe doivent être présentés. Sans présentation des livrets de tir, aucune mutation ni nouvelle inscription de groupes ne seront reçues ou traitées

Parrainage de la cible:

Zone de points: cible 10
Programme de tir: 60 coups, coup par coup, en 6 passes à 10 coups chacune
Position: 20 coups couché, 20 coups debout et 20 coups à genou
Prix: **Fr. 60. —**
(taxe de contrôle Fr. 12.-, participation à la médaille de maîtrise Fr. 12.-, finance de tir Fr. 30.- et contribution de sport et de formation Fr. 6.-)

Distinctions:**Grande maîtrise:**

Médaille de maîtrise de la BSV et distinction de Grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15.—

<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
510	498	498

Petite maîtrise:

Distinction de Petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12. —

<u>E/S</u>	<u>J/S</u>	<u>JJ/SV</u>
490-509	478-497	478-497

Dispositions:

1. En complément à une maîtrise à plusieurs positions, la Cible Maîtrise couchée peut être tirée.
2. Une passe de 10 coups ne doit pas être interrompue.
3. Une passe doit être tirée avec la même arme; le remplacement de l'arme lors de déficiences selon l'article 38 RTSp est réservé.
4. Les médailles seront envoyées par courrier postal aux ayants-droit après la distribution des prix.
5. Les tireurs qui sont déjà en possession de la médaille de maîtrise de la BSV n'en recevront pas une seconde.

Parrainage de la cible:

Zone de points: cible 10
Programme de tir: 60 coups, coup par coup, en 6 passes à 10 coups chacune
Position: 30 coups couché et 30 coups à genou
Prix: **Fr. 60. —**

(Fr. 12.- Taxe de contrôle, participation à la médaille de maîtrise Fr. 12.-,
Fr. 30.- Finance de tir et contribution de sport et de formation Fr. 6.-)

Distinctions:**Grande maîtrise:**

Médaille de maîtrise de la BSV et distinction de Grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15. —

<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
540	528	528

Petite maîtrise:

Distinction de Petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12. —

<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
520-539	508-527	508-527

Dispositions:

1. En complément à une maîtrise à plusieurs positions, la Cible Maîtrise couchée peut être tirée.
2. Une passe de 10 coups ne doit pas être interrompue.
3. Une passe doit être tirée avec la même arme; le remplacement de l'arme lors de déficiences selon l'article 38 RTSp est réservé.
4. Les médailles seront envoyées par courrier postal ayants-droit après la distribution des prix.
5. Les tireurs qui sont déjà en possession de la médaille de maîtrise de la BSV n'en recevront pas une seconde.

Parrainage de la cible:

Zone de points: cible 10
Programme de tir: 60 Coups, coup par coup, en 6 passes à 10 coups chacune
Position: couché
Prix: **Fr. 60. —**
(taxe de contrôle Fr. 12.-, participation à la médaille de maîtrise Fr. 12.-, finance de tir Fr. 30.- et contribution de sport et de formation Fr. 6.-)

Distinctions:**Grande maîtrise:**

Médaille de maîtrise de la BSV et distinction de Grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15. —

<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
565	553	553

Petite maîtrise:

Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12. —

<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
545-564	533-552	533-552

Dispositions:

1. En complément à cette maîtrise, une maîtrise à plusieurs positions peut être tirée.
2. Une passe de 10 coups ne doit pas être interrompue.
3. Une passe doit être tirée avec la même arme; le remplacement de l'arme lors de défauts selon l'article 38 RTSp est réservé.
4. Les médailles seront envoyées par courrier postal aux ayants-droit après la distribution des prix.
5. Les tireurs qui sont déjà en possession de la médaille de maîtrise de la BSV n'en recevront pas une seconde.

Parrainage de la cible:

Droit de participation: Tous les tireurs participant à la 23e Fête cantonale de tir des Grisons 2007 peuvent prendre part au Concours des Rois du tir.

Les seniors-vétérans tirant couché appuyé doivent renoncer à ce concours.

Résultat de qualification = Total des résultats suivants:

Concours des sociétés	100 %
Concours par équipe	100 %
Concours de groupe	10 %
Cible Couronne	100 %
Cible Art	10 %
Cible Répartition	100 %
Cible Région	100 %
Cible Maîtrise 3-positions (plus 20 points)	50 %
ou	
Cible Maîtrise 2-positions	50 %

Les 12 tireurs ayant obtenus les meilleurs résultats des qualifications sont admis et invités à la finale.

En cas d'égalité des points, appui par les résultats effectifs de chacune des cibles dans l'ordre cité ci-dessus.

Inscription: Les résultats comptant pour les qualifications doivent être remis **jusqu'au samedi 23 juin 2007, 12h.00**, vérifiés et au moyen du formulaire «Inscription pour la finale du Concours des Rois du tir», au guichet «Contrôle».

Les tireurs qui se sont inscrits s'informent sur leur droit de participation le samedi 23 juin 2007, entre 17h.00 – 19h.00, au numéro de téléphone indiqué sur «l'Inscription pour la finale du Concours des Rois du tir» et confirment en même temps leur participation à la finale, **sinon ils ne seront pas admis au tir.**

Date/Lieu/Heure: **La finale aura lieu le dimanche 24 juin 2007, à Coire:**

dès 13h.00: Remise des feuilles de stand
15h.00: Finale Carabine 50m

Zone de points: cible 100

Position: debout

Ordre de tir:

- Après l'appel des tireurs, 3 min de temps de préparation, ensuite 5 min. pour les coups d'essai.
- 5 coups, coup par coup, en 75 secondes chacun, après le commandement.
- Suite à ces cinq coups, le résultat du tir est additionné au résultat des qualifications. Le tireur ayant obtenu le résultat total le plus faible est éliminé.
- Ensuite, le 6^e coup est tiré en 75 secondes, après le commandement.
- Cette valeur est ajoutée au résultat total obtenu jusqu'ici. Le tireur ayant obtenu le résultat total le plus faible est à nouveau éliminé.
- Ensuite, le 7^e coup est tiré en 75 secondes, après le commandement.
- etc., jusqu'à ce que le Roi de tir soit proclamé.

- Classement: En cas d'égalité des points, l'élimination est déterminée par un coup supplémentaire des tireurs concernés.
- Prix: 1^{er} rang prix d'une valeur de Fr. 400. —
2^e rang prix d'une valeur de Fr. 200. —
3^e rang prix d'une valeur de Fr. 100. —
dès 4^e rang prix de souvenir
- Proclamation: La proclamation des rois du tir et la distribution des prix sont effectuées au terme des concours à **la Centrale de fête** (env. 17h.00).
- Dispositions: Les décimales des résultats des qualifications ne sont pas prises en considération.

Parrainage de la cible:

Droit de participation: Les tireurs participant à la 23^e Fête cantonale de tir des Grisons 2007 peuvent prendre part au Concours des vainqueurs de la fête.
Les seniors-vétérans tirant couché appuyé doivent renoncer à ce concours.

Résultat de qualification = Total des résultats suivants:

Concours de Sociétés	100 %
Concours par équipe	100 %
Concours de groupe	10 %
Cible Couronne	100 %
Cible Art	10 %
Cible Répartition	100 %
Cible Région	100 %

Les 12 tireurs ayant obtenus les meilleurs résultats des qualifications sont admis et invités à la finale.

En cas d'égalité des points, appui par les résultats effectifs de chacune des cibles dans l'ordre cité ci-dessus.

Inscription: Les résultats des qualifications doivent être remis **jusqu'au samedi 23 juin 2007, 12h.00**, vérifiés et au moyen du formulaire «Inscription pour la finale du Concours des vainqueur de la fête» au guichet «Contrôle».
Les tireurs qui se sont inscrits s'informent sur leur droit de participation le samedi 23 juin 2007, entre 17h.00 – 19h.00, au numéro de téléphone indiqué sur «l'inscription pour la finale du Concours des vainqueurs de la Fête» et confirment en même temps leur participation à la finale, **sinon ils ne seront pas admis au tir.**

Date/Lieu/Heure: **La finale aura lieu le dimanche 24 juin 2007, à Coire:**

dès 13h.00: Remise des feuilles de stand
15h.00: Finale Carabine 50m

Zone de points: cible 100

Position: couché

Ordre de tir:

- Après l'appel des tireurs, 3 min de temps de préparation, ensuite 5 min. pour les coups d'essai.
- 5 coups, coup par coup, en 45 secondes chacun, après le commandement.
- Suite à ces cinq coups, le résultat du tir est additionné au résultat des qualifications Le tireur ayant obtenu le résultat total le plus faible est éliminé.
- Ensuite, le 6^e coup est tiré en 45 secondes, après le commandement.
- Cette valeur est ajoutée au résultat total obtenu jusqu'ici. Le tireur ayant obtenu le résultat total le plus faible est à nouveau éliminé.
- Ensuite, le 7^e coup est tiré en 45 secondes, après le commandement.
- etc., jusqu'à ce que le vainqueur de la fête soit proclamé.

Classement: En cas d'égalité des points, l'élimination est déterminée par un coup supplémentaire des tireurs concernés.

Prix:	1 ^{er} rang	prix d'une valeur de Fr. 400. —
	2 ^e rang	prix d'une valeur de Fr. 200. —
	3 ^e rang	prix d'une valeur de Fr. 100. —
	dès 4 ^e rang	prix de souvenir

Proclamation: La proclamation des rois du tir et la distribution des prix sont effectuées au terme des concours, à la Centrale de fête (env. 17h.00).

Dispositions: Les décimales des résultats des qualifications ne sont pas prises en considération.

Appendice:
Tableaux du mode de calcul et de répartition

Mode de calcul / répartition

Le mode de répartition concernée par bonne cible et par concours doit figurer au Plan de tir.

Variante 1 – Système–multiplicateur pour le Concours des sociétés et les Fêtes de tir

La répartition est calculée de manière échelonnée selon les résultats obtenus comme il suit:

1. Calcul du montant obligatoire de la répartition.
2. Calcul du nombre des participants ayant droit à la répartition (total des participants, sous déduction du nombre d'éventuels gagnants de prix spéciaux selon point 3). Principe: tous les participants ayant obtenus le dernier nombre de points donnant droit à la répartition ont le droit de recevoir un prix.
3. Détermination du nombre des échelons de répartition du tableau du système-multiplicateur. Principe: même résultat = même échelon.

Système-multiplicateur (Tableau pour le choix des échelons/rangs avec chiffre-bloc)

5 échelons:	120	87	58	33	10								308
6 échelons:	120	88	64	44	26	10							352
7 échelons:	120	90	66	47	32	20	10						385
8 échelons:	120	93	69	52	39	27	18	10					428
9 échelons:	120	96	72	56	42	31	23	16	10				466
10 échelons:	120	98	76	60	46	34	26	20	15	10			505
11 échelons:	120	100	81	63	48	37	29	23	18	14	10		543
12 échelons:	120	102	83	65	50	40	32	26	22	18	14	10	582

Exemple: vous choisissez la case des 8 échelons. Le nombre des participants ayant droit à la répartition doit être classé de façon échelonnée selon les résultats en 8 blocs (échelons/rangs). Ainsi, chaque bloc contient un nombre déterminé de participants et chaque bloc possède son chiffre–bloc.

4. Par échelon, détermination des points en multipliant le nombre de participants de chaque bloc par le chiffre bloc correspondant.
5. Détermination du total des points en additionnant les points de tous les échelons.
6. Détermination de la quote-part du rang (jusqu'à 4 décimales) en divisant le total du montant de répartition obligatoire par le total de tous les points.
7. Détermination du montant de répartition pour chaque participant dans chacun des huit échelons choisis en multipliant la quote-part du rang par le chiffre-bloc.

Par analogie, les répartitions calculées électroniquement doivent correspondre au système-multiplicateur.

Variante 2 – Libre choix de la répartition du Concours des sociétés

Si la répartition est effectuée librement, le Plan de tir doit alors mentionner la valeur des répartitions ou la valeur des prix du 1^{er}, 2^e, 3^e, 10^e et du dernier rang par bonne cible ou concours.

Les prix supplémentaires sont des prix remis en plus de la répartition mentionnée.

La valeur commerciale d'un prix supplémentaire doit s'élever à au moins Fr. 100.- et doit dans tous les cas être supérieur de 25% à sa valeur comptable en espèces.

Pour les bonnes cibles et les concours, les prix supplémentaires remis aux premiers rangs peuvent être pris en compte comme il suit:

Nombre de participants	1^{er} prix	2^e prix	3^e prix	4^e prix	5^e prix	6^e prix
jusqu'à 200	100.-	80.-				
jusqu'à 500	150.-	100.-	80.-			
jusqu'à 1000	200.-	150.-	50.-	80.-		
jusqu'à 2000	250.-	200.-	150.-	100.-	80.-	
Plus de 2000	300.-	250.-	200.-	150.-	100.-	80.-

Les prix supplémentaires ne remplacent que les montants de répartition en espèces calculés selon le système-multiplicateur.



Modèles de Plan de tir pour l'organisation de Fêtes de tir

Pistolets 25/50m

Les dispositions générales et techniques des modèles de Plan de tir sont valables en tant que directives pour l'élaboration des Plans de tir de Fêtes de tir.

Les adaptations effectuées par les organisateurs de Fêtes de tir ne doivent pas contredire les dispositions des Règles du tir sportif.

Parrainage de la cible:

Armes:	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)
Zone de points:	Cible à 10 points
Programme de tir:	5 coups par passe, coup par coup, nombre de passes illimité (Exception distance 25m: par cible, max. 1 série d'essai à 5 coups)
Prix:	Fr. 4.- par passe (finance de tir Fr. 3.50 et contribution de sport et de formation Fr. -.50)
Dispositions:	1. Interruption des passes et passage à toutes les bonnes cibles autorisés. 2. Commande anticipée de 8 passes au maximum.

Parrainage de la cible:

Armes:	Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)																				
Zone de points:	Cible B10																				
Programme de tir:	4 coups, coup par coup, et 4 coups série en 60 sec, dès le commandement																				
Prix:	Fr. 20.- (finance de passe Fr. 19.20 et contribution de sport et de formation Fr. -.80)																				
Dotation:	Au moins 60% du produit des passes en répartition immédiate. Si la répartition immédiate n'atteint pas le 50% du produit des passes, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série des prix. Si la répartition immédiate n'atteint pas les 50 – 60%, le montant de la différence sera attribué au Concours des sociétés 50m.																				
Répartition immédiate:	<table><tr><td>80 points</td><td>Fr. 100.—</td></tr><tr><td>79 points</td><td>Fr. 80.—</td></tr><tr><td>78 points</td><td>Fr. 60.—</td></tr><tr><td>77 points</td><td>Fr. 45.—</td></tr><tr><td>76 points</td><td>Fr. 35.—</td></tr><tr><td>75 points</td><td>Fr. 27.—</td></tr><tr><td>74 points</td><td>Fr. 22.—</td></tr><tr><td>73 points</td><td>Fr. 17.—</td></tr><tr><td>72 points</td><td>Fr. 12.—</td></tr><tr><td>71 points</td><td>Fr. 8.—</td></tr></table> <p>Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles ne pourront plus être retirées.</p> <p>L'organisateur est libre de mettre au concours les séries de prix et de répartition en les regroupant par catégorie, partiellement ou totalement.</p>	80 points	Fr. 100.—	79 points	Fr. 80.—	78 points	Fr. 60.—	77 points	Fr. 45.—	76 points	Fr. 35.—	75 points	Fr. 27.—	74 points	Fr. 22.—	73 points	Fr. 17.—	72 points	Fr. 12.—	71 points	Fr. 8.—
80 points	Fr. 100.—																				
79 points	Fr. 80.—																				
78 points	Fr. 60.—																				
77 points	Fr. 45.—																				
76 points	Fr. 35.—																				
75 points	Fr. 27.—																				
74 points	Fr. 22.—																				
73 points	Fr. 17.—																				
72 points	Fr. 12.—																				
71 points	Fr. 8.—																				
Distinctions:	<table><thead><tr><th></th><th><u>E/S</u></th><th><u>J/V</u></th><th><u>JJ/SV</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)</td><td>70</td><td>68</td><td>67</td></tr><tr><td>Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)</td><td>68</td><td>66</td><td>65</td></tr></tbody></table>		<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>	Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)	70	68	67	Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)	68	66	65								
	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>																		
Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)	70	68	67																		
Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)	68	66	65																		
Dispositions:	La cible "Militaire" est obligatoire pour les tireurs ¹⁾ d'un groupe du Concours de groupe 50m et constitue en même temps le résultat de groupe.																				

1) Si, pour une question pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

Parrainage de la cible:

Armes:	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)																
Zone de points:	Cible P100																
Programme de tir:	5 coups, coup par coup																
Prix:	Fr. 20.- (finance de passe Fr. 19.50 et contribution de sport et de formation Fr. -.50)																
Dotation:	Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs.																
Prix spéciaux:	<table> <tr> <td>1^{er} prix</td> <td>Fr. 400.—</td> </tr> <tr> <td>2^e prix</td> <td>Fr. 300.—</td> </tr> <tr> <td>3^e prix</td> <td>Fr. 200.—</td> </tr> <tr> <td>4^e prix</td> <td>Fr. 150.—</td> </tr> <tr> <td>5^e prix</td> <td>Fr. 120.—</td> </tr> </table> <p>D'autres prix peuvent être attribués. Premier prix en espèces: Fr. 60.— Dernier prix en espèces: Fr. 8.—</p> <p>L'organisateur est libre de mettre au concours les séries de prix et de répartition en les regroupant par catégorie, partiellement ou totalement.</p>	1 ^{er} prix	Fr. 400.—	2 ^e prix	Fr. 300.—	3 ^e prix	Fr. 200.—	4 ^e prix	Fr. 150.—	5 ^e prix	Fr. 120.—						
1 ^{er} prix	Fr. 400.—																
2 ^e prix	Fr. 300.—																
3 ^e prix	Fr. 200.—																
4 ^e prix	Fr. 150.—																
5 ^e prix	Fr. 120.—																
Classement:	Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par les meilleurs coups profonds, puis par l'âge.																
Distinctions:	<table> <thead> <tr> <th></th> <th><u>E/S</u></th> <th><u>J/V</u></th> <th><u>JJ/SV</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cat. A Pistolet 50m (PL)</td> <td>435</td> <td>425</td> <td>420</td> </tr> <tr> <td>Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)</td> <td>425</td> <td>415</td> <td>410</td> </tr> <tr> <td>Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)</td> <td>410</td> <td>400</td> <td>395</td> </tr> </tbody> </table>		<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>	Cat. A Pistolet 50m (PL)	435	425	420	Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)	425	415	410	Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)	410	400	395
	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>														
Cat. A Pistolet 50m (PL)	435	425	420														
Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)	425	415	410														
Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)	410	400	395														

Parrainage de la cible:

Armes:	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)
Zone de points:	Cible P10
Programme de tir:	6 coups, coup par coup
Prix:	Fr. 20.- (finance de passe Fr. 19.40 et contribution de sport et de formation Fr. -.60)
Dotation:	Au moins 60% du produit des passes en tant que répartition immédiate en espèces. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins les 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour compléter ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate atteint les 50 – 60%, le montant de la différence est attribué au Concours des sociétés 50m.

Répartition immédiate en espèces:

60 points	Fr. 80.—
59 points	Fr. 60.—
58 points	Fr. 40.—
57 points	Fr. 26.—
56 points	Fr. 20.—
55 points	Fr. 15.—
54 points	Fr. 12.—
53 points	Fr. 8.—

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles ne pourront plus être retirées.

L'organisateur est libre de mettre au concours les séries de prix et de répartition en les regroupant par catégorie, partiellement ou totalement.

Distinctions:	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
Cat. A Pistolet 50m (PL)	55	54	53
Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)	53	52	51
Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)	52	51	50

Parrainage de la cible:

Armes:	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA)
Zone de points:	Cible B10
Programme de tir:	2x3 coups en série en 30 sec chacune, dès le commandement
Prix:	Fr. 20.- (finance de passe Fr. 19.40 et contribution de sport et de formation Fr. -.60)
Dotation:	Au moins 60% du produit des passes en tant que répartition immédiate en espèces. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins les 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour compléter ou augmenter la série des prix. Si la répartition immédiate atteint les 50 – 60%, le montant de la différence est attribué au Concours des sociétés 50m.

Répartition immédiate en espèces:

60 points	Fr. 80.—
59 points	Fr. 60.—
58 points	Fr. 40.—
57 points	Fr. 26.—
56 points	Fr. 20.—
55 points	Fr. 15.—
54 points	Fr. 12.—
53 points	Fr. 8.—

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles ne pourront plus être retirées.

L'organisateur est libre de mettre au concours les séries de prix et de répartition en les regroupant par catégorie, partiellement ou totalement.

Distinctions:	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)	52	51	50
Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)	51	50	49

Parrainage de la cible:

Armes:

Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)
Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)

Zone de points:

Cible B10

Programme de tir:

5 coups, coup par coup, et 3 coups en série, en 60 sec chacune, dès le commandement

Prix:

Fr. 20.- (finance de passe Fr. 19.20 et contribution de sport et de formation Fr. -.80)

Dotation:

Au moins 60% du produit des passes en tant que répartition immédiate en nature. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins les 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour compléter ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate atteint les 50 – 60%, le montant de la différence sera attribué au Concours des sociétés 50m.

Répartition immédiate en espèces:

80 points	Fr. 100.—
79 points	Fr. 80.—
78 points	Fr. 60.—
77 points	Fr. 45.—
76 points	Fr. 35.—
75 points	Fr. 27.—
74 points	Fr. 22.—
73 points	Fr. 17.—
72 points	Fr. 12.—
71 points	Fr. 8.—

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles ne pourront plus être retirées.

L'organisateur est libre de mettre au concours les séries de prix et de répartition en les regroupant par catégorie, partiellement ou totalement.

Distinctions:

	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)	70	68	67
Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)	68	66	65

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA)
Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)

Zone de points: Cible P10

Programme de tir: 3 coups, coup par coup, et 3 coups en série, en 60 sec chacune, dès le commandement

Prix: **Fr. 12.-** (taxe de contrôle Fr. 11.40 et contribution de sport et de formation Fr. -.60)

Prix supplémentaires: Remise immédiate de prix de souvenir de la région:
60/59 points Fr. 25.—
58/57 points Fr. 8.—
Les prix-souvenirs doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils ne pourront plus être retirés.

Distinctions:	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)	52	51	50
Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)	51	50	49

Parrainage de la cible:

Armes:	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)
Zone de points:	Cible P100
Programme de tir:	3 coups, coup par coup
Prix:	Fr. 12.- (taxe de contrôle Fr. 11.70 et contribution de sport et de formation Fr. -.30)
Dotation:	Tous les dons d'honneur en nature offerts sans affectation précise doivent être au moins de valeur égale à celle des taxes de contrôle.
Prix spéciaux:	1 ^{er} prix Fr. 400. — 2 ^e prix Fr. 300. — 3 ^e prix Fr. 200. — 4 ^e prix Fr. 150. — 5 ^e prix Fr. 120. — D'autres prix peuvent être attribués. L'organisateur est libre de mettre au concours les séries de prix et de répartition en les regroupant par catégorie, partiellement ou totalement.
Classement:	Une seule liste de classement est établie. Le total des deux meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité des points, appui par le troisième meilleur coup, puis par l'âge.
Distinctions:	Aucune
Dispositions:	1. Les cinq meilleurs tireurs au moins sont invités à la distribution des prix et peuvent, dans l'ordre de leur classement, choisir eux-mêmes leur prix (selon l'art. 15 Dispositions générales). 2. Les autres dons d'honneur seront envoyés aux gagnants au plus tard jusqu'à quatre semaines après la distribution des prix, pour autant que de par leur nature ces autres dons ne doivent pas être remis personnellement. 3. Un échange de dons d'honneur n'est pas possible.

Parrainage de la cible:

Participants:	Les vétérans et seniors-vétérans de la FST nés en 1947 et précédemment peuvent tirer cette cible.	
Armes:	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)	
Zone de points:	Cible P100	
Programme de tir:	5 coups, coup par coup	
Prix:	Fr. 20.- (finance de passe Fr. 19.50 et contribution de sport et de formation Fr. -.50)	
Dotation:	Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs.	
Prix spéciaux:	1 ^{er} prix Fr. 400. — 2 ^e prix Fr. 200. — 3 ^e prix Fr. 150. — D'autres prix peuvent être attribués. Premier prix en espèces: Fr. 60. — Dernier prix en espèces: Fr. 8. — L'organisateur est libre de mettre au concours les séries de prix et de répartition en les regroupant par catégorie, partiellement ou totalement.	
Classement:	Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, puis par l'âge. Une seule liste de classement est établie.	
Distinctions:	<u>V</u>	<u>SV</u>
Cat. Pistolet 50m (PL)	425	420
Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)	415	410
Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)	400	395

Parrainage de la cible:

Armes:	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)
Zone de points:	Cible P100
Programme de tir:	2 coups par passe, coup par coup; 36 passes au maximum sont autorisées
Prix:	Fr. 6.50 (finance de passe Fr. 6.30 et contribution de sport et de formation Fr. -.20)
Dotation:	Au moins les 60% du produit des passes. Répartition immédiate pour coups profonds: 100 points Fr. 45.— 99 points Fr. 25.— 98 points Fr. 12.— 97 points Fr. 8.— Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon ils ne pourront plus être retirés. Au maximum Fr. 150. — en espèces et des prix pour Fr. 100.- supplémentaires sont versés à un même tireur. L'organisateur est libre de mettre au concours les séries de prix et de répartition en les regroupant par catégorie, partiellement ou totalement.
Prix spéciaux:	1 ^{er} prix Fr. 600.— 2 ^e prix Fr. 400.— 3 ^e prix Fr. 300.— 4 ^e prix Fr. 200.— 5 ^e prix Fr. 150.— 6 ^e prix Fr. 120.— D'autres prix peuvent être attribués. Premier prix en espèces: Fr. 60.— Dernier prix en espèces: Fr. 8.—
Classement:	Le total des 10 meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité des points, appui par les meilleurs coups les plus proches, puis par l'âge. Une seule liste de classement est établie.
Dispositions:	1. Toutes les passes doivent être tirées avec la même arme. 2. Quiconque souhaite concourir pour les prix spéciaux, respectivement le paiement complémentaire, doit remplir le talon de contrôle et le faire contrôler au guichet «Contrôle», sinon aucun classement ne peut être effectué.

Parrainage de la cible:

Armes:	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)		
Zone de points:	Cible P10		
Programme de tir:	10 coups, coup par coup		
Finance de société:	Fr. 80.—		
Prix:	Fr. 15.- (finance de passe Fr. 7.-, taxe de contrôle Fr. 7.- et contribution de sport et de formation Fr. 1.-)		
Dotation:	Au moins 60% des finances de société et des finances individuelles, ainsi qu'une part des dons d'honneur et les différences éventuelles des cibles à répartition en espèces à toutes les sociétés classées.		
Prix de société:	Selon les dispositions du Règlement		
Distinctions de société:	Selon les dispositions du Règlement		
Distinctions:	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
Cat. A 50m Pistolet (PL)	90	88	87
Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PA)	88	86	85
Cat. C Pistolets d'ordonnance (PO)	85	83	82

1. Principes

- 1.1. Toutes les sociétés Pistolet 50m affiliées à une SCT de la FST ont le droit de participer au Concours des sociétés.
- 1.2. Seuls les tireurs licenciés, membres de la société concernée, ont le droit de participer à ce concours. Une société ne peut exclure un membre licencié du Concours des sociétés.
- 1.3. Sur proposition du Comité de tir, tous les litiges concernant l'admission ou la disqualification de sociétés et de tireurs sont tranchés par le Comité de la BSV, avec possibilité de recours.
- 1.4. Les sociétés organisatrices sont autorisées à participer au Concours des sociétés.
- 1.5. Un tireur ne peut tirer la cible „Concours des sociétés“ qu'en tant que tireur individuel, pour autant que la société dont il est membre ne participe pas au Concours des sociétés.

2. Classement en catégorie

- 2.1. Toutes les sociétés concourent dans la catégorie fixée par la FST (état au début de la fête).
- 2.2. Le Concours cantonal des sociétés est disputé en 4 catégories avec une liste de classement.
- 2.3. Le Concours hors-canton des sociétés est disputé en 4 catégories avec une liste de classement.

3. Calcul du résultat de société

- 3.1. **Résultats obligatoires:**
 - 1^e catégorie 50% des participants, au moins 8 résultats obligatoires
 - 2^e catégorie 50% des participants, au moins 7 résultats obligatoires
 - 3^e catégorie 50% des participants, au moins 6 résultats obligatoires
 - 4^e catégorie 50% des participants, au moins 5 résultats obligatoires
(Les décimales ne sont pas prises en compte).
- 3.2. **Calcul du résultat de société.** Le résultat de société est établi comme il suit:
 - Au total des résultats obligatoires, on ajoute le 2% du total des résultats non-obligatoires.
 - La somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires.
 - Le calcul est arrondi à trois décimales près. En cas d'égalité, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.
- 3.3. **Classement:** toutes les sociétés atteignant le minimum de résultats obligatoires pour le calcul du Concours des sociétés sont classées.

4. Prix de société

- 4.1. Toutes les sociétés classées reçoivent un prix.

4.2. Sociétés cantonales:

Les prix en nature sont attribués selon les échelons suivants:

1 ^{er} échelon de prix	40%
2 ^e échelon de prix	30%
3 ^e échelon de prix	30%
1 ^{er} échelon de prix	prix de société d'une valeur de Fr. 300.—
2 ^e échelon de prix	prix de société d'une valeur de Fr. 250.—
3 ^e échelon de prix	prix de société d'une valeur de Fr. 200.—.

4.3. Sociétés hors-canton: Toutes les sociétés reçoivent un prix en espèces:

1 ^{er} prix	Fr. 400.—
2 ^e prix	Fr. 300.—
3 ^e prix	Fr. 200.—
dernier prix	Fr. 30.—.

4.4. Les sociétés qui sont distinguées par un prix spécial d'une valeur supérieure ne reçoivent aucun prix de la série de prix, respectivement de la série de prix en espèces.

5. Distinctions de société

5.1. Sociétés cantonales:

Couronne laurier d'or	pour le 1 ^{er} rang
Couronne laurier d'argent	pour le 2 ^e rang
Couronne de laurier avec feuilles d'or	pour 91.000 points et plus
Couronne de laurier avec feuilles d'argent	pour 88.500 – 90.999 points
Couronne de laurier	pour 88.499 points et moins.

5.2. Société hors-canton:

aucune distinction de société.

Parrainage de la cible:

Armes, Zone de points
et programme de tir:

Selon les dispositions de la cible «Militaire»

Finance de groupe:

Fr. 50.-

Dotation:

100% de la finance de groupe et une part de la collecte de prix à 50 % des groupes classés de chaque catégorie.

Prix de groupe:

1 ^{er} prix	Fr. 400.—
2 ^e prix	Fr. 300.—
3 ^e prix	Fr. 200.—
Dernier prix	Fr. 20.—

Classement:

Le total des quatre résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité des points, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups profonds de l'ensemble du groupe.

Distinctions:

Groupes: aucune
Tireurs: selon les dispositions de la cible concernée

Dispositions:

1. La cible "Militaire" est obligatoire pour les tireurs d'un groupe du Concours de groupe 50m et compte en même temps comme résultat du groupe.
2. Les tireurs qui participent au Concours de groupe ont l'obligation de commander à l'avance la cible de groupe combinée.

Règlement du Concours de groupe**1. Droit de participation**

- 1.1. Chaque société Pistolet 50m affiliées à une SCT de la FST a le droit de prendre part au concours et est invitée à participer avec un nombre illimité de groupes.
- 1.2. 4 tireurs licenciés d'une même société forment un groupe.
- 1.3. Un même tireur ne peut tirer qu'avec un groupe à 50m et qu'avec un groupe à 25m.

2. Inscription et mutations

- 2.1. L'inscription pour le Concours de groupe doit être effectuée en même temps que celle des tireurs.
- 2.2. Les tireurs d'un groupe doivent commander à l'avance la cible combinée avec le Concours de groupe.
- 2.3. Mutations et inscriptions tardives: les mutations de tireurs d'un groupe ne sont possibles que pendant la durée du tir au guichet „Mutations“, au Centre de fête, moyennant la présentation du livret de tir des tireurs du groupe concerné. De même, les inscriptions tardives de groupes sont possibles au même guichet. Les livrets de tir des quatre tireurs d'un groupe doivent être présentés. Sans la présentation du livret de tir, les mutations ou nouvelles inscriptions de groupes ne seront ni reçues ni traitées.

Parrainage de la cible:

Armes: Pistolet 50m (PL)
 Zone de points: Cible PP-10, 50cm
 Programme de tir: 60 coups, coup par coup, en 6 passes à 10 coups chacune
 Prix: **Fr. 72.-** (taxe de contrôle Fr. 12.-, participation à la médaille de maîtrise Fr. 12.-, finance de tir Fr. 42.- et contribution de sport et de formation Fr. 6.-)

Distinctions: **Grande maîtrise:** Médaille de maîtrise de la BSV et distinction de Grande maîtrise ou Carte-couronne à Fr. 15. —

	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
Pistolet (PL)	500	488	482

Petite maîtrise: Petite distinction de maîtrise ou Carte-couronne à Fr. 12. —

	<u>E/S</u>	<u>J/S</u>	<u>JJ/SV</u>
Pistolet (PL)	480-499	468-487	462-481

- Dispositions:
1. Un tireur ne peut tirer qu'une maîtrise à 25m et à 50m.
 2. Une passe de 10 coups ne doit pas être interrompue.
 3. Une passe doit être tirée avec la même arme; le remplacement de l'arme selon l'article 38 RTSp lors de déficiences est réservé.
 4. Les médailles seront envoyées par courrier postal aux ayants-droit après la distribution des prix.
 5. Les tireurs qui sont déjà en possession de la médaille de maîtrise de la BSV n'en recevront pas une seconde.

Patronat de la cible:

Armes:

Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA)
Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)

Champs des points:

1^e partie: cible P10, 1m
2^e partie: cible vitesse Pistolet Ord., zone d'évaluation 6-10

Programme de tir:

1^e partie: **Passé de précision** à 30 coups en 6 séries de 5 coups chacune sur la cible P10, en 5 min par série, dès le commandement
2^e partie: **Passé de vitesse** à 30 coups en 6 séries de 5 coups chacune sur cible vitesse Pistolet Ord., en 30 sec dès le commandement.

1. La passe de précision doit être tirées avant le feu de série.
2. Avant chaque partie de programme, 5 coups d'essai sur la cible Exercice sont autorisés.
3. La partie entamée du programme ne doit pas être interrompue.
4. Avant la libération de la cible, le bras ne doit pas être élevé à plus de 45 degrés.

Prix:

Fr. 72.- (taxe de contrôle Fr. 12.-, participation à la médaille de maîtrise Fr. 12.-, finance de tir Fr. 42.- et contribution de sport et de formation Fr. 6.-)

Distinctions:

Grande maîtrise: Médaille de maîtrise de la BSV et distinction de Grande maîtrise ou Carte-couronne à Fr. 15. —

	<u>E/S</u>	<u>J/S</u>	<u>JJ/SV</u>
Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA)	540	528	522
Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)	520	508	502

Petite maîtrise: Distinction de Petite maîtrise ou Carte-couronne à Fr. 12. —

	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA)	520-539	508-527	502-521
Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)	500-519	488-507	482-501

Dispositions:

1. Un tireur ne peut tirer qu'une maîtrise à 25 m et à 50m.
2. Une série doit être tirée avec la même arme; le remplacement de l'arme lors de déficiences selon l'article 38 RTSp est réservé.
3. Les médailles seront envoyées par courrier postal aux ayants-droit après la distribution des prix.
4. Les tireurs qui sont déjà en possession de la médaille de maîtrise de la BSV n'en recevront pas une seconde.

Parrainage de la cible:

Armes:

Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA)
Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)

Seules les PA et les PO sont admis au Concours des Rois du tir, mais les résultats des cibles tirées avec le Pistolet 50m (PL) peuvent également être pris en considération pour les qualifications.

Droit de participation:

Les tireurs participant à la 23^e Fête cantonale de tir des Grisons 2007 peuvent prendre part au Concours des Rois du tir.

Résultat de qualification = Total des résultats suivants:

	<u>PA et PO</u>	<u>Pistolets 50m (PL)</u>
Concours des sociétés	100 %	98 %
Militaire	100 %	
Art	10 %	9.8 %
Répartition	100 %	98 %
Vitesse	100 %	
Cible Région	100 %	
Cible Couronne	100 %	
Maîtrise A ou	53 %	53 %
Maîtrise B	50 %	

Les huit tireurs ayant obtenus les meilleurs résultats lors des qualifications sont admis et invités à la finale.

En cas d'égalité des points, les résultats effectifs de chacune des cibles dans l'ordre mentionné ci-dessus sont déterminants.

Inscription:

Les résultats comptant pour les qualifications doivent être remis jusqu'au **samedi 23 juin 2007, 12h.00**, vérifiés et au moyen du formulaire „Inscription pour la finale du Concours des Rois du tir" au guichet «Contrôle». Les tireurs qui se sont inscrits s'informent sur leur droit de participation le samedi 23 juin 2007, entre 17h.00 et 19h.00, au moyen du numéro de téléphone indiqué sur le formulaire «Finale du Concours des Rois du tir» et confirment en même temps la participation à la finale, **sinon ils ne seront pas admis au tir.**

Date/Lieu/Heure:

La finale aura lieu dimanche 24 juin 2007, à Coire.

dès 13h.00: Remis des feuilles de stand et des munitions
15h.00: Début de la Finale du Concours des Rois du tir.

Zone de points:

Cible P100

Ordre de tir:

- Au maximum 5 coups d'essai, marqués individuellement, en 5 min au total.
- 5 coups, coup par coup, en 60 sec chacun, dès le commandement.
- Après ces cinq coups le résultat tiré est additionné au résultat de qualification. Le tireur avec le résultat total le plus faible est éliminé.
- Le 6^e coup est tiré en 60 sec, dès le commandement.

- Cette valeur est ajoutée au résultat total obtenu jusqu'ici.
Le tireur avec le résultat total le plus faible est à nouveau éliminé.
- Le 7^e coup est tiré en 60 sec, dès le commandement.
- Et ainsi de suite, jusqu'à ce que le Roi de tir soit proclamé.

Classement:

En cas d'égalité des points, l'élimination est déterminée par un coup supplémentaire des tireurs concernés.

Prix par catégorie:

1^{er} rang: prix d'une valeur de Fr. 400. —
2^e rang: prix d'une valeur de Fr. 200. —
3^e rang: prix d'une valeur de Fr. 100. —
dès le 4^e rang: prix de souvenir.

Proclamation:

La proclamation des Rois de tir et la distribution des prix auront lieu au terme des concours, au **Centre de fête** (environ 17h.00).

Dispositions:

1. Chaque tireur ne peut prendre part au Concours des Rois de tir qu'à une seule distance.
2. Les décimales du résultat de qualification ne sont pas prises en considération.

Parrainage de la cible:

Armes:

Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PA)
 Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)

Pour le Concours des vainqueurs de la fête, seules les PA et les PO sont admis, mais pour la qualification, les résultats des cibles tirées avec le Pistolet 50m (PL) peuvent également être pris en compte.

Droit de participation:

Les tireurs participant à la 23^e Fête cantonale de tir des Grisons 2007 peuvent prendre part au Concours des vainqueurs de la fête.

Résultat de qualification = Total des résultats suivants:

	<u>PA et PO</u>	<u>Pistolets 50m (PL)</u>
Concours des sociétés	100 %	98 %
Militaire	100 %	
Art	10 %	9.8 %
Répartition	100 %	98 %
Vitesse	100 %	
Cible Région	100 %	
Cible Couronne	100 %	

Les huit tireurs ayant obtenus les meilleurs résultats lors des qualifications seront admis et invités à la finale.

En cas d'égalité des points, appui par les résultats effectifs de chacune des cibles dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Inscription:

Les résultats comptant pour la qualification doivent être remis jusqu'au **samedi 23 juin 2007, 12h.00**, vérifiés et au moyen du formulaire „Inscription pour la finale du Concours des vainqueurs de la fête" au guichet «Contrôle». Les tireurs qui se sont inscrits s'informent sur leur droit de participation le samedi 23 juin 2007, entre 17h.00 et 19h.00, au moyen du numéro de téléphone indiqué sur le formulaire «Finale du Concours des vainqueurs de la fête» et confirment en même temps la participation à la finale, **sinon ils ne seront pas admis au tir.**

Date/Lieu/Heure:

La finale aura lieu dimanche 24 juin 2007, à Coire:

dès 13h.00: Remise des feuilles de stand et des munitions

15h.00: Début de la finale des vainqueurs de la fête

Zone de points:

Cible P100

Ordre de tir:

- Au maximum 5 coups d'essai, coup par coup, en 5 min au total.
- 5 coups, coup par coup, en 60 sec chacun, dès le commandement.
- Après ces cinq coups, le résultat tiré est additionné au résultat des qualifications. Le tireur avec le résultat total le plus faible est éliminé.
- Le 6^e coups est tiré en 60 sec, dès le commandement.

- Cette valeur est additionnée au résultat total obtenu jusqu'ici. Le tireur ayant obtenu le résultat total le plus faible est à nouveau éliminé.
- Le 7^e coups est tiré en 60 sec, dès le commandement.
- Et ainsi de suite, jusqu'à ce que le vainqueur de la fête soit proclamé.

Classement: En cas d'égalité des points, l'élimination est déterminée par un coup supplémentaire des tireurs concernés.

Prix par catégorie: 1^{er} rang: prix d'une valeur de Fr. 400. —
2e rang: prix d'une valeur de Fr. 200. —
3e rang: prix d'une valeur de Fr. 100. —
dès le 4^e rang: prix de souvenir.

Proclamation: La proclamation des vainqueurs de la fête et la distribution des prix auront lieu au terme des concours, au **Centre de fête** (environ 17h.00).

Dispositions: 1. Chaque tireur ne peut participer au Concours des vainqueurs de la fête qu'à une seule distance.
2. Les décimales des résultats de qualification ne sont pas prises en considération.

Parrainage de la cible:

Armes:	Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PA) et Pistolets à percussion centrale (PC) Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)																
Zone de points:	Cible PP10 / 50cm																
Programme de tir:	2 x 5 coups en série, en 150 sec chacune, dès le commandement																
Prix:	Fr. 20.- (finance de passe Fr. 19.00 et contribution de sport et de formation Fr. 1.-)																
Dotation:	Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs.																
Prix spéciaux:	1 ^{er} prix Fr. 300.— 2 ^e prix Fr. 200.— 3 ^e prix Fr. 150.— 4 ^e prix Fr. 120.— D'autres prix peuvent être attribués. Premier prix en espèces: Fr. 50.— Dernier prix en espèces: Fr. 8.—																
Classement:	Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.																
Distinctions:	<table><thead><tr><th></th><th><u>E/S</u></th><th><u>J/V</u></th><th><u>JJ/SV</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>Cat. D Pistolet à percussion annulaire (PA)</td><td>90</td><td>88</td><td>86</td></tr><tr><td>et Pistolets à percussion centrale (PC)</td><td>90</td><td>88</td><td>86</td></tr><tr><td>Cat. E Pistolets d'ordonnance (PO)</td><td>86</td><td>84</td><td>82</td></tr></tbody></table>		<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>	Cat. D Pistolet à percussion annulaire (PA)	90	88	86	et Pistolets à percussion centrale (PC)	90	88	86	Cat. E Pistolets d'ordonnance (PO)	86	84	82
	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>														
Cat. D Pistolet à percussion annulaire (PA)	90	88	86														
et Pistolets à percussion centrale (PC)	90	88	86														
Cat. E Pistolets d'ordonnance (PO)	86	84	82														
Dispositions:	La cible "Standard" est obligatoire pour les tireurs d'un groupe du Concours de groupe 25m et constitue en même temps le résultat du groupe.																

Parrainage de la cible:

Armes:	Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PA) et Pistolets à percussion centrale (PC) Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)												
Zone de points:	Cible vitesse ISSF 25m, zone d'évaluation 5-10												
Programme de tir:	2 x 5 coups en série comme il suit: 1 Dès le commandement „CHARGEZ“, le tireur doit se préparer dans la minute qui suit. 2 Après une minute, le directeur de tir commande „START“. Les cibles s'effacent. Une série est considérée comme lancée, lorsque les cibles se sont effacées au commandement „START“. 3 Après 7 secondes, la cible apparaît cinq fois pendant 3 secondes à des intervalles de 7 secondes. 4 Avant l'apparition de la cible, le bras ne doit pas être relevé de plus de 45 degrés.												
Prix:	Fr. 20.- (finance de passe Fr. 19.- et contribution de sport et de formation Fr. 1.-)												
Dotation:	Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs.												
Prix spéciaux:	1 ^{er} prix Fr. 300. — 2 ^e prix Fr. 200. — 3 ^e prix Fr. 150. — 4 ^e prix Fr. 120. — D'autres prix peuvent être attribués. Premier prix en espèces: Fr. 50. — Dernier prix en espèces: Fr. 8. —												
Classement:	Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par le résultat de la 2 ^e série, puis par les coups profonds, puis par l'âge.												
Distinctions:	<table> <thead> <tr> <th></th> <th><u>E/S</u></th> <th><u>J/V</u></th> <th><u>JJ/SV</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cat. D Pistolets à percussion annulaire (PA) et Pistolets à percussion centrale (PC)</td> <td>86</td> <td>84</td> <td>82</td> </tr> <tr> <td>Cat. E Pistolets d'ordonnance (PO)</td> <td>82</td> <td>80</td> <td>78</td> </tr> </tbody> </table>		<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>	Cat. D Pistolets à percussion annulaire (PA) et Pistolets à percussion centrale (PC)	86	84	82	Cat. E Pistolets d'ordonnance (PO)	82	80	78
	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>										
Cat. D Pistolets à percussion annulaire (PA) et Pistolets à percussion centrale (PC)	86	84	82										
Cat. E Pistolets d'ordonnance (PO)	82	80	78										
Dispositions:	Un seul coup doit être tiré sur la cible lorsqu'elle apparaît durant 3 secondes.												

Patronage de la cible:

Participants:	Ouvert à tous les juniors (J) et adolescents (JJ) de la FST des années de naissance de 1987 à 1997	
Armes:	Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PA) et Pistolets à percussion centrale (PC) Cat. E: Pistolets d'ordonnance (OP)	
Zone de points:	Cible PP10 / 50cm	
Programme de tir:	1 série d'essai de max. 5 coups en 150 secondes sur la cible Exercice est autorisée. 2 x 5 coups en série, en 150 sec chacune, après commandement	
Prix:	Fr. 11.- (finance de passe Fr. 10.00 et contribution de sport et de formation Fr. 1.-)	
Dotation:	Les prix attribués à cette cible. Une seule liste de classement est établie.	
Prix spéciaux:	1 ^{er} prix Fr. 200.— 2 ^e prix Fr. 150.— 3 ^e prix Fr. 100.— D'autres prix peuvent être attribués.	
Classement:	Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.	
Distinctions spéciales:	<u>J</u>	<u>JJ</u>
Cat. D Pistolets à percussion annulaire (PA)	88	86
et Pistolets à percussion centrale (PC)	88	86
Cat. E Pistolets d'ordonnance (PO)	84	82

Parrainage de la cible:

Armes:	Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PA) et Pistolets à percussion centrale (PC) Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)
Zone de points:	Cible vitesse ISSF 25m, zone d'évaluation 5-10
Programme de tir:	1 série à 5 coups en 50 secondes, sans indication du temps 1 série à 5 coups en 40 secondes, sans indication du temps 1 série à 5 coups en 30 secondes, sans indication du temps
Finance de société:	Fr. 80.-
Prix:	Fr. 15.- (finance de passe Fr. 6.50, taxe de contrôle Fr. 7.- et contribution de sport et de formation Fr. 1.50)
Dotation:	Au moins 60% des finances de sociétés et des finances individuelles, ainsi qu'une part de la collecte de prix et les montants de différence provenant des répartition en espèces à toutes les sociétés classées.
Prix de société:	Selon les dispositions du Règlement
Distinction de sociétés:	Selon les dispositions du Règlement
Distinctions:	<u>E/S</u> <u>J/V</u> <u>JJ/SV</u>
Cat. D Pistolets à percussion annulaire (PA) et Pistolets à percussion centrale (PC)	139 136 133
Cat. E Pistolets d'ordonnance (PO)	133 130 127

1. Principes

- 1.1. Toutes les sociétés Pistolet 25m affiliées à une SCT de la FST ont le droit de participer au Concours des sociétés.
- 1.2. Seuls les tireurs licenciés, membres de la société concernée, ont le droit d'y participer. Une société ne peut exclure un membre licencié du Concours des sociétés.
- 1.3. Sur la proposition du Comité de tir, tous litiges concernant l'admission ou la disqualification de sociétés et de tireurs sont tranchés par le Comité de la BSV, avec possibilités de recours.
- 1.4. Les sociétés organisatrices peuvent participer au Concours des sociétés.
- 1.5. Un tireur ne peut tirer la cible "Concours des sociétés" qu'en tant que tireur individuel pour autant que la société dont il est membre ne participe pas au Concours des sociétés.

2. Classement par catégorie

- 2.1. Toutes les sociétés concourent dans la catégorie fixée par la FST (état au début de la fête).
- 2.2. Le Concours cantonal des sociétés est disputé en 2 catégories avec une seule liste de classement.
- 2.3. Le Concours hors-canton des sociétés est disputé en 2 catégories avec une seule liste de classement.

3. Détermination du résultat de société

- 3.1. **Résultats obligatoires:**
1^e catégorie: 50% des participants, au moins 8 résultats obligatoires
2^e catégorie: 50% des participants, au moins 5 résultats obligatoires
(les décimales ne sont pas prises en considération).
- 3.2. **Calcul du résultat de société.** Le résultat de société est déterminé comme il suit:
 - Au total des résultats obligatoires, on ajoute le 2% du total des résultats non-obligatoires.
 - La somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires.
 - Le calcul est arrondi à trois décimales près. En cas d'égalité, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.
- 3.3. **Classement:** Toutes les sociétés atteignant le minimum de résultats obligatoires pour le calcul du résultat de société sont classées.

4. Prix de société

- 4.1. Toutes les sociétés classées ont le droit de recevoir des prix.
- 4.2. **Sociétés cantonales:**
Les prix en nature sont répartis selon les échelons de prix suivants:

1 ^{er} échelon de prix	40%
2 ^e échelon de prix	30%
3 ^e échelon de prix	30%
1 ^{er} échelon de prix	prix de société d'une valeur de Fr. 300.—
2 ^e échelon de prix	prix de société d'une valeur de Fr. 250.—
3 ^e échelon de prix	prix de société d'une valeur de Fr. 200.—

4.3. **Sociétés hors-canton:**

Toutes les sociétés classées reçoivent un prix en espèces:

1 ^{er} prix	Fr. 300.—
2 ^e prix	Fr. 200.—
3 ^e prix	Fr. 150.—
Dernier prix	Fr. 30.—

4.4. Les sociétés qui sont distinguées par un prix spécial d'une valeur supérieure ne reçoivent pas de prix de la série de prix, respectivement de la série de prix en espèces.

5. Distinction de société

5.1. **Sociétés cantonales:**

Couronne de laurier d'or	pour le 1er rang
Couronne de laurier d'argent	pour le 2e rang
Couronne de laurier avec feuilles d'or	pour 143.000 points et plus
Couronne de laurier avec feuilles d'argent	pour 139.000 – 142.999 points
Couronne de laurier	pour 138.999 points et moins.

5.2. **Sociétés hors-canton:**

aucune distinction de société.

Parrainage de la cible:

Armes, Zone de points
et programme de tir:

selon les dispositions de la cible "Standard"

Finance de groupes:

Fr. 50.-

Dotation:

100% des finances de groupes et une part provenant de la collecte des prix à 50% des groupes classés dans chaque catégorie.

Prix de groupes:

1 ^{er} prix	Fr. 300. —
2 ^e prix	Fr. 200. —
3 ^e prix	Fr. 150. —
Dernier prix	Fr. 20. —

Classement:

Le total des quatre résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité des points, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups profonds de l'ensemble du groupe.

Distinctions:

Groupes: aucune
Tireurs: selon les dispositions de la cible concernée

Dispositions:

1. La cible "Standard" est obligatoire pour les tireurs d'un groupe du Concours de groupe 25m et constitue en même temps le résultat du groupe.
2. Les tireurs qui participent au Concours de groupe ont l'obligation de commander à l'avance la cible combinée avec le Concours de groupe.

Règlement du Concours de groupe**1. Droit de participation**

- 1.1. Chaque société Pistolet 25m affiliée à une SCT de la FST a le droit de participer au Concours et est invitée à y prendre part avec un nombre illimité de groupes.
- 1.2. Quatre tireurs licenciés d'une même société forment un groupe.
- 1.3. Un tireur ne peut tirer qu'avec un groupe à 50m et qu'avec un groupe à 25m.

2. Inscription et mutations

- 2.1. L'inscription pour le Concours de groupe doit être effectuée en même temps que celle des tireurs.
- 2.2. Les tireurs d'un groupe doivent commander à l'avance la cible combinée en même temps que le Concours de groupe.
- 2.3. Mutations et inscriptions tardives: les mutations pour les tireurs d'un groupe ne sont possibles que pendant la durée de la fête au guichet „Mutations“ au Centre de fête, en présentant le livret de tir des tireurs du groupe concerné. De même, l'inscription tardive de groupes est possible au même guichet. Les livrets de tir des quatre tireurs d'un groupe doivent être présentés. Sans la présentation des livrets de tir, aucune mutation ni nouvelle inscription ne seront reçues ou traitées.

Petite maîtrise: distinction de Petite maîtrise ou Carte-couronne à Fr. 12. —

	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PA) et Pistolets à percussion centrale (PC)	510-529	498-517	492-511
Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)	485-504	473-492	467-486

Dispositions:

1. Un tireur ne peut tirer à 25 et à 50m qu'une maîtrise.
2. Une série doit être tirée avec la même arme; le remplacement de l'arme lors de déficiences selon l'article 38 RTSp est réservé.
3. La maîtrise est tirée en deux demi-programmes de 30 coups qui ne doivent pas être interrompus par des coups d'essai.
4. Un seul coup doit être tiré sur la cible apparaissant durant 3 secondes.
5. L'évaluation des touchés intervient après chaque série.
6. Les médailles seront envoyées par courrier postal aux ayants-droit après la distribution des prix.
7. Les tireurs qui sont déjà en possession de la médaille de maîtrise de la BSV n'en recevront pas une seconde.

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PA) et Pistolets à percussion centrale (PC)
Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Droit de participation: Tous les tireurs participant à la 23e Fête cantonale de tir des Grisons 2007 peuvent prendre part au Concours des Rois du tir.

Résultat de qualification = Total des résultats suivants:

Concours des sociétés:	100 %
Standard	100 %
Duel	100 %
Série	100 %
Cible Région	100 %
Maîtrise C	50 %

Les huit tireurs ayant obtenus les meilleurs résultats des qualifications seront admis et invités à la finale.

En cas d'égalité des points, appui par les résultats effectifs de chacune des cibles dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Inscription: Les résultats comptant pour la qualification doivent être remis jusqu'au **samedi 23 juin 2007, 12h.00**, vérifiés et au moyen du formulaire „Inscription pour la finale du Concours des Rois du tir" au guichet «Contrôle». Les tireurs qui se sont inscrits s'informent sur leur droit de participation le samedi 23 juin 2007, entre 17h.00 et 19h.00, au moyen du numéro de téléphone indiqué sur le formulaire «Finale du Concours des Rois du tir» et confirment en même temps la participation à la finale, **sinon ils ne seront pas admis au tir.**

Date/Lieu/Heure: **La finale aura lieu le dimanche 24 juin 2007, à Coire:**

dès 13h.00: Remise des feuilles de stand et des munitions
16h.00: Début de la finale du Concours des Rois du tir.

Zone de points:

Cible PP 10/50cm

Ordre de tir:

- Au max. 1 série à 5 coups d'essai en 150 secondes.
- 2x5 coups en série, en 150 secondes chacune, dès le commandement.
- Après ces 10 coups, le résultat tiré est additionné avec les 20% du résultat des qualifications. Le tireur ayant le résultat total le plus faible est éliminé.
- 1x5 coups en série, en 150 secondes chacune, dès le commandement.
- Cette valeur est ajoutée au résultat total obtenu jusqu'ici. Le tireur avec le résultat total le plus faible est à nouveau éliminé.
- 1x5 coups en série, en 150 secondes chacune, dès le commandement.
- Cette valeur est ajoutée au résultat total obtenu jusqu'ici. Le tireur ayant le résultat total le plus faible est à nouveau éliminé.
- etc., jusqu'à ce que le Roi du tir soit proclamé.

- Classement: En cas d'égalité des points, l'élimination sera déterminée par une série supplémentaire des tireurs concernés.
- Prix par catégorie: 1^{er} rang: prix d'une valeur de Fr. 400. —
2^e rang: prix d'une valeur de Fr. 200. —
3^e rang: prix d'une valeur de Fr. 100. —
dès le 4^e rang prix de souvenir.
- Proclamation: La proclamation des Rois de tir et la distribution des prix est effectuée au terme des concours, au **Centre de fête** (environ 17h.00).
- Dispositions:
 1. Chaque tireur ne peut participer au Concours des Rois du tir qu'à une seule distance.
 2. Les décimales du résultat de qualification ne sont pas prises en compte.

Parrainage de la cible:

Armes: Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PA) et
Pistolets à percussion centrale (PC)
Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Droit de participation: Tous les tireurs participant à la 23e Fête cantonale de tir des Grisons 2007 peuvent prendre part au Concours des vainqueurs de la fête.

Résultat de qualification = Total des résultats suivants:

Concours de société:	100 %
Standard	100 %
Duel	100 %
Série	100 %
Cible Région	100 %

Les huit tireurs ayant obtenus les meilleurs résultats lors des qualifications seront admis et invités à la finale.

En cas d'égalité des points, appui par les résultats effectifs de chacune des cibles dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Inscription: Les résultats comptant pour la qualification doivent être remis jusqu'au **samedi 23 juin 2007, 12h.00**, vérifiés et au moyen du formulaire „Inscription pour la finale du Concours des vainqueurs de la fête" au guichet «Contrôle». Les tireurs qui se sont inscrits s'informent sur leur droit de participation le samedi 23 juin 2007, entre 17h.00 et 19h.00, au moyen du numéro de téléphone indiqué sur le formulaire «Finale du Concours des vainqueurs de la fête» et confirment en même temps la participation à la finale, **sinon ils ne seront pas admis au tir.**

Date/Lieu/Heure: **La finale aura lieu le dimanche 24 juin 2007, à Coire:**
dès 13h.00: Remise des feuilles de stand et des munitions
16h.00: Début de la finale des vainqueurs de la fête.

Zone de points: Cible PP 10/50cm
Ordre de tir:

- Au max. 1 série à 5 coups d'essai en 150 secondes.
- 2x5 coups en série, en 150 secondes chacune, dès le commandement.
- Après ces 10 coups, le résultat tiré est additionné avec les 20% du résultat de qualification. Le tireur avec le résultat total le plus faible est éliminé.
- 1x5 coups en série, en 150 secondes chacune, dès le commandement.
- Cette valeur est ajoutée au résultat total obtenu jusqu'ici. Le tireur avec le résultat total le plus faible est à nouveau éliminé.
- 1x5 coups en série, en 150 secondes chacune, dès le commandement.
- Cette valeur est ajoutée au résultat total obtenu jusqu'ici. Le tireur avec le résultat total le plus faible est à nouveau éliminé.
- etc., jusqu'à ce que le vainqueur de la fête soit proclamé.

Classement:	En cas d'égalité des points, l'élimination sera déterminée par une série supplémentaire des tireurs concernés.
Prix par catégorie:	1 ^{er} rang: prix d'une valeur de Fr. 400. — 2 ^e rang: prix d'une valeur de Fr. 200. — 3 ^e rang: prix d'une valeur de Fr. 100. — dès le 4 ^e rang prix de souvenir.
Proclamation:	La proclamation du vainqueur de la fête et la distribution des prix est effectuée au terme des concours, au Centre de fête (environ 17h.00).
Dispositions:	1. Un tireur ne peut participer au Concours des vainqueurs de la fête qu'à une seule distance. 2. Les décimales du résultat des qualifications ne sont pas prises en compte.

Appendice (en tant que recommandation):
Tableaux de référence Distinctions

Référence – Limites de distinctions bonnes cibles 50m (Etat au 1^{er} janvier 2007)

Nombre coups	Pistolet 50m (PL)		Pistolets à percussion annulaire (PA)					Pistolet d'ordonnance (PO)					
	Cibles 1m		Cibles 50cm	Cibles 1m			Cibles 50cm	Cibles Ord. Vitesse	Cibles 1m			Cibles 50cm	Cibles Ord. Vitesse
	P-10	P-100	PP-10	B-5	B-10 P-10	B-100 P-100	PP-10		B-5	B-10 P-10	B-100 P-100	PP-10	
4		348				340					328		
5	46	435	39		45	425	38	44		43	410	37	43
6	55	522	47	27	53	510	46		26	52	492	44	
8	73	696	62	36	71	680	61		34	69	656	58	
10	91	870	78	45	89	850	76	89	43	86	820	73	86
12				54	107				52	103			
15				67	133			133	65	129			129
18				81	160				77	155			

Lors de bonnes cibles sur cibles B et de bonnes cibles avec limitation du temps, le Pistolet 50m (PL) n'est pas admis.

Si une bonne cible est tirée (à l'exception de la cible à 100 points) **entièrement** ou **partiellement** en séries **contrôlées et liées au temps**, les limites de distinctions **peuvent** être abaissées comme il suit:

Lors de bonnes cibles avec	3 à 6	coups limités dans le temps	1 point
Lors de bonnes cibles avec	7 à 12	coups limités dans le temps	2 points
Lors de bonnes cibles avec	plus de 12	coups limités dans le temps	3 points

Référence – Limites de distinctions bonnes cibles 25m (Etat au 1^{er} janvier 2007)

Programme de tir	Nombre séries	Pistolets à percussion annulaire (PA) et Pistolets à percussion centrale (PC)			Pistolet d'ordonnance (PO)		
		50cm PP-10	Vitesse-ISSF 5 à 10	Vitesse-Ord 6 à 10	50cm PP-10	Vitesse-ISSF 5 à 10	Vitesse-Ord 6 à 10
Passe de précision	2	90			86		
Séries à 5 coups en 5 minutes	3	135			129		
Feu de série	2		94	96		90	92
Séries à 5 coups en 50 secondes	3		141	144		135	138
Feu de série	2		93	95		89	91
Séries à 5 coups en 40 secondes	3		140	143		134	137
Feu de série	2		92	94		88	90
Séries à 5 coups en 30 secondes	3		138	141		132	135
Feu de série	2		90	92		86	88
Séries à 5 coups en 20 secondes	3		135	138		129	132
Feu de série FS-25	3		139			133	
Séries à 5 coups en 50/40/30 secondes							
Passe de vitesse	2		86			82	
Séries à 5 coups; 3 secondes par coup	3		129			123	

